*DIRECTION GENERALE*
*DES SERVICES*

**N° 2022/01**

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA GARDE

**SEANCE PUBLIQUE DU**

# LUNDI 10 JANVIER 2022

# SOMMAIRE


– Procès-verbal de la séance du 10 janvier 2022 : Pages 1 à 37

| N° | DÉLIBÉRATIONS | Page |
|---|---|---|
| 01 | Adoption du règlement budgétaire et financier | 5 |
| 02 | Approbation du budget primitif 2022 | 5 |
| 03 | Taux d'imposition des taxes communales | 17 |
| 04 | AP/CP – Création AP/CP construction Les Lucioles | 18 |
| 05 | Budget ville – reprise sur provisions | 18 |
| 06 | Subventions aux associations, à la caisse des écoles et au CCAS – Exercice 2022 | 18 |
| 07 | Avantages vestimentaires accordés au personnel | 22 |
| 08 | Approbation du principe de renouvellement d'une délégation de service public pour la fourrière automobile | 22 |
| 09 | Conclusion d'un protocole d'accord transactionnel avec la société Chaudronnerie Brignolaise, titulaire du du lot 4 « structures métalliques » dans le cadre de la construction de la résidence pour personnes âgées « Marie Curie II » à La Garde – Autorisation de signature | 23 |
| 10 | Prise de participation de la commune du Castellet au capital de la SPL SAGEP – Modification des statuts de la SPL SAGEP | 23 |
| 11 | Déclaration d'intention – projet mutualisé de construction d'un gymnase en partenariat avec le Conseil régional SUD PACA, le Conseil départemental du Var et la commune de La Garde – Parcelles AN 110p, 108, 107 et 106 | 24 |
| 12 | Dénomination de la rue des Remparts | 24 |
| 13 | Convention d'adhésion à l'association Var Economie Circulaire (AVEC) 2022 – Autorisation de signature – Inscription de la dépense | 25 |
| 14 | Organisation du concours des espaces fleuris – édition 2022 – approbation du règlement intérieur – fixation des prix destinés aux lauréats – Convention de partenariat avec les jardineries gardéennes – Autorisation de signature | 28 |
| 15 | Avenant de prolongation à la convention d'application de la charte nationale du Parc national de Port-Cros pour la période 2021-2024 – Autorisation de signature | 28 |
| 16 | Désignation des représentants de la Commune au conseil d'administration du Parc national de Port-Cros | 29 |

| | | |
|---|---|---|
| 17 | Convention de partenariat commune/association « Conservatoire Méditerranéen Partage (CMP) » - programme « Verger d'avenir » - Colline du Thouar – Parcelles AI 465 et 166 – autorisation de signature | 30 |
| 18 | Approbation du projet d'extension du cimetière de la commune de La Garde suite aux conclusions d'enquête publique | 30 |
| 19 | Interopérabilité réseaux radiocommunication entre Police Nationale et Police Municipale – convention mise à disposition des services sur l'infrastructure nationale partageable des transmissions avec l'Etat – Autorisation de signature | 31 |
| 20 | Attribution d'une subvention à l'association « C.L.A.E » pour la conduite d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité. Année 2022 | 32 |
| 21 | Communication au Conseil Municipal du Rapport Social Unique | 32 |
| 22 | Communication au Conseil Municipal du rapport annuel financier et d'activité du syndicat intercommunal pour la réalisation et la promotion d'un centre d'initiation à la pratique du golf pour l'exercice 2020 | 32 |
| 23 | Communication au Conseil Municipal des décisions municipales prises depuis le 02/11/2021 | 32 |

# SEANCE PUBLIQUE

# DU CONSEIL MUNICIPAL

# DU 10 JANVIER 2022

# PROCES-VERBAL DES DEBATS

---

## OUVERTURE DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le 10 janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil Municipal de La Garde, régulièrement convoqué, a été assemblé à la Maison Communale Gérard Philipe sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Maire de la ville La Garde.

**– La séance est ouverte à 14 heures 30 –**

## APPEL NOMINAL

*Monsieur Florian JONET procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.*

**PRESENTS :**

- *Monsieur Jean-Louis MASSON*
- *Madame Hélène BILL*
- *Monsieur Franck CHOUQUET*
- *Madame Marie-Hélène CHARLES*
- *Monsieur Alain DUMONTET a reçu le pouvoir de Madame Bouchra CHADLI*
- *Madame Martine BLANC a reçu le pouvoir de Madame Flora MARTINO*
- *Monsieur Alain FUMAZ*
- *Madame Sophie OURDOUILLIÉ*
- *Monsieur Jean-Eric LODEVIC*
- *Monsieur Jean-Claude MARASTONI*
- *Madame Janig GUÉ a reçu le pouvoir de Madame Laure-Hélène BAUMANN*
- *Monsieur André BAULON*
- *Madame Hélène DELSANTO*
- *Monsieur Michel GUILLOUZIC*
- *Monsieur Alain JOUOT*
- *Monsieur Jean-Marc ANNEVILLE*
- *Madame Josiane BERCET*
- *Monsieur Olivier CHELLE*
- *Madame Brigitte MORILLION a reçu le pouvoir de Madame Céline MURENA*
- *Monsieur Christian GASQUET*
- *Monsieur Florian JONET*
- *Madame Martine DE SANTIS*
- *Monsieur Gilles BROYER*
- *Monsieur Michel DURBANO a reçu les pouvoirs de Monsieur Bernard GINER et de Madame Viviane CHASTANT*
- *Monsieur Cyril AMARIT a reçu le pouvoir de Madame Catherine LAGET*
- *Madame Wahida ZAMOURI*
- *Monsieur Olivier CHARLOIS*
- *Monsieur Michel CAMATTE*

- *Madame Bouchra CHADLI (absente)*
- *Madame Laure-Hélène BAUMANN (absente)*
- *Madame Céline MURENA (absente)*
- *Madame Flora MARTINO (absente)*
- *Madame Viviane CHASTANT (absente)*
- *Monsieur Bernard GINER (absent)*
- *Madame Catherine LAGET (absente)*

## PREAMBULE

**M. le MAIRE :** « Avant d'entamer l'ordre du jour, je vais vous proposer de faire une minute de silence à l'égard de deux fonctionnaires territoriaux qui nous ont quittés en 2021, alors que leur âge ne nous permettait pas d'imaginer qu'ils nous quittent déjà. Il s'agit de Sylvie TASTET d'une part et de Jérôme CRESPO d'autre part. Je vous propose donc de nous recueillir une minute avant d'entamer l'ordre du jour.

(*Minute de silence*)

Je vous remercie pour eux et pour leur famille. Nous avons à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal précédent. Je n'ai pas reçu d'observation. Est ce qu'il y en aurait en séance ? Aucune. Est-ce qu'il y a un vote contre ? Une abstention ? Je vous remercie.

Vous avez en communication l'état présentant les indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, conformément au dispositif législatif désormais en vigueur. Il s'agit d'une communication.

L'adoption du règlement budgétaire et financier. La parole est à Madame OURDOUILLIÉ. »

## DÉLIBÉRATION N° 1 : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

**POUR : 34**
**ABSTENTION : 1 (M. CAMATTE)**

**Mme OURDOUILLIÉ :** « Merci Monsieur le Maire. La commune a délibéré le 29 novembre 2021 afin d'appliquer par anticipation la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022. Cette nomenclature impose l'instauration avant le vote de la première délibération budgétaire de l'exercice, soit avant le vote du BP 2022, d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature. Ce règlement doit notamment définir, en application de l'article L.5217-10-8 du Code général des collectivités territoriales :

1. Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, c'est à dire des AP CP et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;

2. Les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice. Le projet qui vous est proposé reprend donc ces obligations. »

**M. le MAIRE :** « Il y a des questions ? Qui est favorable mes chers collègues ? Défavorable ? Abstentions ? Je vous remercie. Nous allons procéder maintenant à l'approbation du budget primitif. La parole est à Sophie OURDOUILLIÉ. »

## DÉLIBÉRATION N° 2 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

**POUR : 27**
**CONTRE : 8 (M. DURBANO ; MME ZAMOURI ; M. CHARLOIS ; M. AMARIT ; M. CAMATTE)**

**Mme OURDOUILLIÉ :** « Merci. En 2015, une baisse inédite de la dotation globale de fonctionnement a été instaurée par le gouvernement en place à ce moment-là pour faire face aux graves problèmes financiers de l'État et depuis, la contribution des collectivités territoriales à la reconstruction de l'équilibre

budgétaire national n'a plus jamais cessé. En contrepartie, une revalorisation des dotations de péréquation, dont la dotation de solidarité urbaine a été opérée, mais en se finançant sur les compensations fiscales versées aux collectivités.

Maigre consolation et résultats inquiétants pour les finances des communes, qui ont alors compensé par une augmentation de leur fiscalité, ce qui n'a pas été le cas à La Garde. Pour stopper cette tendance fiscale territoriale qui apparemment est le principal, voire l'unique motif d'insatisfaction des contribuables, il a donc été décidé de supprimer la taxe d'habitation et un mécanisme complexe de passation de produits fiscaux entre les différentes strates de collectivités territoriales a été mis en place dans le but de garantir des recettes constantes à chaque étage. Dans cette mayonnaise, le liant est assuré par la TVA, qui semble de nos jours s'adapter à toutes les sauces.

Malheureusement, cela ne règle pas les problèmes financiers des communes qui ont dû et doivent encore faire face à une crise sanitaire qui s'éternise, en accompagnant la stratégie mise en place par l'État pour sauvegarder le bien-être des citoyens et l'économie nationale. Mais cela a un coût qui n'est qu'en partie compensé. Corollaire de cet état de fait, l'augmentation générale des prix, le gaz, l'électricité, les matières premières qui entrent dans les prix de la restauration scolaire, mais aussi dans les détails des prix de nos marchés de fournitures et de travaux. Tout cela, nous devons l'assumer en considérant la baisse, voire la future extinction des dotations de l'État et notre pouvoir de taux maintenant unique.

Mais attention, les prémices de la disparition de la taxe foncière se font déjà entendre et l'extinction de la fiscalité territoriale est déjà en marche. Mais pour l'instant, notre rôle est d'assurer le bien-être des Gardéens, dans le respect du programme pour lequel ils ont élu l'équipe actuellement en place.

Le budget que celle-ci vous présente pour l'exercice 2022 répond en tous points à ce programme. En fonctionnement 42 644 573 euros ; en investissement 17 500 558 euros, soit un total de 60 145 131 euros.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 42 644 573 euros avec 3 146 137 euros de reprise de provisions. Les impôts et taxes représentent 80 % de nos recettes pour un montant de 31 718 614 euros. La fiscalité à elle seule représente plus de 51 % et la DGF, c'est-à-dire la dotation forfaitaire plus la DSU, 3 %. Il semble ainsi évident que la sauvegarde de notre fiscalité doit être préservée.

Les politiques publiques s'élèvent à 4 740 815 euros, dont 3 266 500 euros pour le secteur social et la jeunesse, 1 168 500 euros pour l'enseignement, 188 315 euros pour le sport et 124 500 euros pour le secteur culturel. Les dotations et participations s'élèvent à 1 943 663 euros, et l'administration générale à 1 088 344 euros, qui comprend également le le patrimoine et la police.

Sur la fiscalité : en ce qui concerne la taxe foncière, la progression du produit sous les effets conjugués de la revalorisation des bases fiscales pour les deux taxes et de la hausse du taux de 2,42 points par rapport à 2021 pour le porter à 48,30 % en 2022 pour la seule taxe foncière sur les propriétés bâtis, a pour conséquence une recette supplémentaire totale de 1 668 345 euros.

Les dépenses de fonctionnement se composent d'une part des dépenses de gestion d'un montant de 11 935 846 euros, qui devront supporter les nouvelles charges résultantes du contexte économique actuel. Elles comprennent les charges à caractère général pour 8 888 681 euros, c'est-à-dire le chapitre 11 et les autres charges de gestion courante pour 2 957 995 euros ; les rémunérations pour un montant de 22 700 000 euros, c'est-à-dire que les frais de personnel sont maîtrisés malgré l'évolution rendue obligatoire par les instructions en cours.

Ensuite, nous avons les intérêts de la dette d'un montant de 296 910 euros et le financement de la section d'investissement d'un montant important de 7 711 816 euros. La section d'investissement s'élève à 17 500 559 euros. Il est à noter un autofinancement d'un montant de 15 313 798 euros, dont l'inscription d'un emprunt de 7 601 981 euros, qui sera supprimé par la reprise des résultats de 2021.

Un virement de 5 160 687 euros de la section de fonctionnement et de 2 551 129 euros d'amortissement. Les autres recettes s'élèvent à 2 186 761 euros, c'est-à-dire la FCTVA et les subventions. Les subventions inscrites sont celles pour lesquelles nous avons eu une notification. Il y en aura certainement d'autres qui sont en cours. Les dépenses de la section se résument aux dépenses d'équipement pour 16 314 465 euros et les autres investissements pour 1 186 094 euros ; emprunts et dettes assimilées, opération d'ordre de transfert entre sections.

Vous avez le détail des opérations pluriannuelles avec les crédits de paiement 2022 pour un montant total de 9 007 156 euros. Vous avez le pôle culturel pour 2 907 156 euros, la reconstruction de l'école Mignoné pour 2 700 000 euros, l'extension du cimetière pour 900 000 euros et la mise en sécurité de la falaise de Massacan pour 2,5 millions.

Vous avez ensuite les programmes pluriannuels pour un montant de 2 714 000 euros, avec notamment la façade des écoles et surtout le confortement du rocher pour 1 950 000 euros, ainsi que les programmes annuels pour un montant total de 3 033 650 euros, avec notamment le patrimoine bâti d'un montant de 1 649 950 euros. Notre dette au 1er janvier 2022 s'élève à 10 368 138 euros. Il est convenu que jusqu'à 7 années d'épargne brute, le ratio de capacité de désendettement reste viable.

A La Garde, nous en sommes à 1,3 année. C'est une sécurité évidente pour l'avenir, même si notre éthique financière en la matière est plutôt l'abstinence. L'ensemble des éléments exposés vise à assurer les objectifs du mandat face à un avenir de renchérissement de tous les coûts dus entre autres à la crise sanitaire, la nécessaire transition écologique et une production excessive de normes censées évolutives.

L'Etat, déjà fortement désengagé de son soutien aux collectivités locales, supporte une dette abyssale qui laisse planer un doute profond sur sa capacité à maintenir le peu de dettes qu'il reste.

Malgré tout, nous réaffirmons nos objectifs prioritaires de sécurité, de haut niveau de service public de proximité dans un cadre de vie adapté à la préservation de l'environnement. Pour l'exercice 2022, ces éléments répondent aux objectifs fixés, à savoir asseoir la mise en œuvre de notre PPI, prendre en compte les aspects environnementaux de manière transversale et dans l'ensemble de nos activités et projets, conserver une gestion financière saine et éthique, fidèle à nos principes de gestion financière.

Avant de passer au vote du budget, je voulais vraiment remercier tout le service financier pour l'élaboration de ce dernier, notamment Carole CASTELLO, Audrey PASQUAL et surtout Angelo IGLESIAS. Aujourd'hui, c'est ton dernier Conseil Municipal et je te remercie beaucoup pour tout le travail que tu as fourni. Je te souhaite beaucoup de bonheur pour la suite. »

**M. le MAIRE :** « Bien, merci. Mes chers collègues, on s'associe à ces compliments à l'égard des services financiers et de leur directeur qui va prendre sa retraite dans quelques semaines. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Monsieur DURBANO. »

**M. DURBANO :** « Monsieur le Maire, tout d'abord me joindre à ma collègue pour remercier les services pour la qualité des documents qui nous sont présentés, pour la facilité et la lisibilité. Effectivement, vous venez nous présenter un budget avec une hausse très importante d'investissement en 2022. On devrait s'en réjouir si les financements étaient adaptés à la situation économique actuelle de la commune et des

ménages qui la composent. Comme seule source de financement, vous décidez d'augmenter les impôts fonciers, fortement, contrairement à ce qu'avait annoncé le candidat MASSON lors des dernières municipales.

Vous annoncez 2,48 points pour minimiser la hausse, mais en pourcentage, c'est plus de 5 % que la taxe foncière va augmenter en y rajoutant la hausse des bases indexées sur l'inflation ; c'est près de 9 % que les Gardéens vont se voir imposer en plus.

Il y a d'autres solutions que de ponctionner aussi fortement nos concitoyens. Tout d'abord, récupérer les avances qui ont été faites à la SAGEM dans le cadre de la ZAC de Sainte Musse. Une délibération a été votée dans ce sens lors du dernier Conseil du précédent mandat, grâce à la volonté de l'ancien maire, Monsieur CHARLOIS et de son adjoint aux finances de l'époque. Où en sommes-nous de ces remboursements ? Quelles sommes ? Pour rappel, c'est 5 millions d'euros qui sont concernés par cette délibération ; 5 millions d'euros remboursés sur quatre ans, ça représente annuellement le produit supplémentaire attendu par la hausse des taux que vous allez voter dans un instant.

La SAGEM peut aussi aller auprès des banques pour réaliser un emprunt afin de nous rendre cette somme, si elle a des difficultés à nous les rendre. Je ne parlerai pas des prêts de 6 millions d'euros donnés à la SAGEM pour acheter la SEM de la Londe et son parc de logements sociaux il y a cinq ans, juste avant les dernières législatives, avec aucune retombée pour le Gardéen.

L'autre solution que dogmatiquement vous refusez, c'est d'avoir recours à l'emprunt. En effet, pourquoi vouloir faire porter à une partie de la population, à un instant donné, un investissement qui est fait pour durer des dizaines d'années ?

Il serait beaucoup plus judicieux de lisser cet investissement sur une durée beaucoup plus longue afin que les générations futures y prennent leur part, d'autant plus que les taux sont encore extrêmement bas et qu'ils risquent de ne pas le rester longtemps. Avec des taux bas et une reprise attendue de l'inflation, c'est la garantie d'un financement à moindre coût sur le long terme. D'ailleurs, ce matin, je lisais dans Nord Matin que Monsieur Gilles VINCENT, notre collègue maire de Saint Mandrier, annonçait qu'il aura recours à l'emprunt et profitera des taux extrêmement bas. Je ne pense pas que Monsieur Gilles VINCENT soit un farouche gauchiste acharné à la dépense. Il reste aussi comme ultime choix de réduire le budget investissement ou tout au moins de l'affiner.

Par exemple, vous inscrivez pour le pôle culturel en tout 4,7 millions d'euros pour la seule année 2022, alors que nous en sommes encore à la phase des appels d'offres et qu'au mieux, les travaux ne démarreront pas avant la rentrée de septembre. C'est-à-dire que vous prévoyez de dépenser plus du quart du budget alloué à l'opération pour trois ans en un trimestre. Vous savez que c'est matériellement impossible. Aujourd'hui, vous nous présentez un budget qui est, comme il est indiqué dans le Code des communes, dans la loi, sincère, financièrement équilibré en dépenses et en recettes. Mais en vérité, nous pensons que par ces jeux d'écriture qui consistent à surévaluer des dépenses, vous constituez des provisions qui ne seront pas utilisées en investissement, mais plutôt à combler les défaillances de remboursement de la SAGEM.

Vous rappelez souvent que La Garde est une ville bien équipée et vous mettez souvent en avant La Planquette comme étant un quartier de mixité sociale réussi. En cela, vous rendez hommage à Maurice DELPLACE et Yvon ROBERT, qui avaient une vision d'avenir, ce qui vous a permis de vivre trois mandats sur l'héritage que vous avez trouvé en 2001, sans réaliser d'investissements majeurs pour préparer l'avenir. Notre ville qui était montrée en exemple à l'époque est depuis rentrée dans le rang, rattrapée par les autres communes.

C'est la preuve même de votre gestion à courte vue et à court terme. Il serait temps de vous inspirer de vos prédécesseurs que vous encensez régulièrement. Pour terminer, plusieurs questions. Où en sont les remboursements de la SAGEM ? Pour quels montants ? Est-ce que le fait d'augmenter le prélèvement ne va pas jouer à la baisse sur la dotation de solidarité urbaine ? »

**M. le MAIRE :** « Merci. Y a-il d'autres interventions ? Monsieur CAMATTE. »

**M. CAMATTE : «** Je vais expliquer pourquoi je voterai contre. Déjà, la question de la taxe foncière : si on avait été élu, on aurait décidé de baisser cette taxe foncière. Vous faites croire aux Gardéens que ce n'est pas votre faute, mais que c'est celle du Gouvernement : certes il y est pour quelque chose, mais quand même, vous auriez pu, compte tenu des finances qui ont été abordées, faire le geste important de ne pas faire les augmentations du Gouvernement.

Ensuite, on voit aussi qu'il y a une augmentation de 2 % des tarifs municipaux. C'est-à-dire que les Gardéennes et les Gardéens vont payer la taxe foncière plus l'augmentation des tarifs municipaux, sachant que tout le monde peut le savoir, dans le même temps, le SMIC a augmenté que de 0,9 % au 1er janvier et que depuis plusieurs années, les salaires et les pensions sont bloqués.

Donc vous continuez, et vous l'avez dit, à avoir cette volonté de ne pas avoir recours à l'emprunt ; vous l'avez annoncé à plusieurs reprises, je pense que ce serait peut-être la solution pour faire moins payer les Gardéennes et les Gardéens d'aujourd'hui.

Et puis il y a quelque chose aussi : à un moment donné, il est écrit dans les documents « exonérations de fiscalité » : j'aimerais bien savoir à quoi correspondent ces exonérations de fiscalité. Merci. »

**M. le MAIRE :** « Un mot d'abord, avant de laisser la parole peut-être à mes collègues. Vous êtes revenus 22 ans en arrière. Je précise que quand ma première majorité a été élue en 2001, La Garde avait 30 millions d'euros de dettes, ce qui était très important et les impôts ont été augmentés systématiquement toutes les années précédentes, depuis très longtemps et dans des proportions très importantes.

Nous, nous ne les avons pas augmentés en 22 exercices budgétaires. Puisque vous ne l'avez pas compris, on va vous donner quelques explications. Vous avez indiqué qu'on avait fait un emprunt de 6 millions pour acheter la SEM de La Londe. C'est faux. C'est vraiment faux. La commune n'a pas mis un centime dans le rachat de la SEM de La Londe. Elle a été faite par une recapitalisation de la Sagem, laquelle aujourd'hui encaisse des loyers de l'ensemble du parc, un peu plus de 200 logements et une gendarmerie de cette ville sans avoir des frais de fonctionnement supplémentaires ou disons marginalement, puisque la SAGEM fonctionne avec ses 239 logements supplémentaires avec les mêmes personnels. Il n'y a pas eu d'emprunt, contrairement à ce que vous dites pour cette absorption de la SEM de La Londe par la SEM de La Garde, en conformité d'ailleurs avec la loi qui invite l'ensemble des bailleurs sociaux à se regrouper.

Ensuite, il y a un vrai débat sur l'investissement. Je crois que la ville a besoin d'investir et non pas de rester figée. Cette maison dans laquelle nous sommes à besoin d'être réhabilitée : dès qu'il pleut, on récupère des poubelles d'eau. Ça a un coût, mais si on laisse les choses en l'état et qu'on attend, le coût sera encore plus grand.

Après, je dirai que si on laisse les choses en l'état, il ne faut pas s'attendre à ce que l'État revienne sur les dotations qu'il donnait précédemment. Ça m'étonnerait. Il ne faut pas s'attendre non plus que les matières premières diminuent, ça m'étonnerait aussi. Donc aujourd'hui, on a objectivement des difficultés liées effectivement, comme l'a dit Monsieur CAMATTE, au retrait de l'État à l'égard des collectivités locales et notamment des communes.

Il me reste à ajouter aussi, par rapport à ce qui a été dit, qu'effectivement il y a eu un plan de remboursement qui a été voté au dernier Conseil Municipal ou l'avant-dernier Conseil Municipal de la mandature précédente, et ce plan est rigoureusement appliqué. Donc effectivement, les remboursements s'effectuent conformément au plan qui a été voté à cette époque.

Est-ce qu'il y a des collègues qui veulent prendre la parole ? Monsieur DUMONTET Alain. »

**M. DUMONTET :** « Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, la présentation du budget primitif qui vient d'être faite et le débat qui s'ensuit montre, en matière de fonctionnement, clairement deux points clés : nos dépenses de fonctionnement vont s'accroître significativement et nos ressources en provenance de l'État évoluent défavorablement. Je vous propose de fournir quelques éléments précis qui décrivent ces deux catégories de contraintes financières inéluctables. Commençons par les dépenses.

Les coûts de l'énergie ont été signalés par Madame OURDOUILLÉ : il faut noter qu'ils s'envolent. En voici les conséquences pour la commune : les dépenses annuelles de gaz, par exemple, passeront de 300 000 euros TTC estimés en 2021 à 750 000 euros, soit plus du double, en 2022. Les dépenses en électricité subiront, si l'on en croit les déclarations récentes de notre ministre des Finances, une hausse de 25 % au cours du premier trimestre. Cela aura comme conséquence d'augmenter la facture de l'électricité de la commune de 150 000 euros.

Comme il a déjà été évoqué, mais je vais être plus précis, d'autres dépenses nouvelles nous sont imposées, comme les coûts croissants des carburants. Certaines sont positives d'ailleurs, puisqu'elles résultent des primes allouées au personnel de catégorie C et aux contractuels. Mais on ne peut pas ne pas noter que cet impact pour la commune est de l'ordre de 500 000 euros en 2022. J'en viens aux ressources que l'État alloue annuellement à la commune de La Garde à travers la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement.

On peut rappeler, à ce moment, que cette DGF est censée compenser les charges transférées aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation. Vous l'avez noté, des deux côtés de la salle, cette DGF ne cesse de baisser. Nous avions 1 million d'euros de dotation globale de fonctionnement en 2017 ; elle est descendue à 560 070 euros en 2021 ; on s'attend à 470 000 euros en 2022 et on se doute bien qu'elle finira par disparaître.

Vous avez évoqué également la taxe d'habitation, dont la suppression totale pour les particuliers sera effective en 2023, mais qui est déjà effective pour les communes depuis 2021. Cette suppression a été annoncée à grands cris comme devant être compensée à l'euro près. Elle ne l'est en réalité que partiellement. Il a manqué de l'ordre de 80 000 euros en 2021 et on peut penser sans se tromper, probablement que cela n'évoluera certainement pas favorablement en 2022. Donc au total, pour conclure ces quelques chiffres de vulgarisation, mais qui nécessitent d'être bien mis sur la table, la hausse de la dépense annuelle est estimée pour la Ville de La Garde en 2022 à 1 million d'euros et la perte de recettes à 200 000 euros.

Ce sont donc 1 200 000 euros de contraintes financières nouvelles qui pèseront sur la commune en 2022 et on ne peut pas ne pas en tenir compte dans les raisonnements qui ont trait à la préparation du budget primitif 2022. »

**M. le MAIRE :** « Y a-il d'autres prises de parole ? Monsieur CAMATTE ».

**M. CAMATTE : «** Chaque fois, lorsque l'on parle de la finance, vous faites la comparaison avec l'équipe de Monsieur DELPLACE qui avait augmenté les impôts, mais je crois que ce sont deux périodes qui ne sont pas comparables. À l'époque, il s'agissait de construire La Garde, de construire la Planquette, de construire

l'ensemble des installations sportives et culturelles, et j'en passe. A l'époque, la municipalité n'avait pas les mêmes moyens. Or, depuis 2001, et vous avez beaucoup entretenu, ce qui est tout à fait logique, mais comparer ces deux époques, ça ne me paraît pas du tout sérieux.

Sur les questions de la DGF, de la taxe d'habitation et taxe foncière, je partage. On a un gouvernement ultralibéral qui ne pense que finance. On a à la tête de l'État un petit banquier. Donc ça ne m'étonne pas qu'on en soit là aujourd'hui. Par exemple, vous pouvez faire quelques économies sur le nombre de ronds-points qui sont construits. J'ai appris dernièrement qu'en France, on était le champion des ronds-points. Un rond-point, ça coûte très cher, donc on pourrait peut-être faire des économies là-dessus.

Ce que je voulais dire, c'est que je partage l'idée que ce qu'il se passe aujourd'hui en France et donc dans la commune, c'est essentiellement compte tenu de la politique menée par ce gouvernement ; mais je pense quand même que la commune pourrait faire d'autres efforts et notamment en particulier – et on y reviendra dans les autres délibérations – pour les plus démunis qui commencent à être de plus en plus nombreux à souffrir à la fin du mois et, pour certains, à avoir des problèmes pour se nourrir. »

**M. le MAIRE :** « Merci Monsieur CAMATTE. Merci de préciser les acquis, mais heureusement qu'on n'en est pas resté à ce qui existait en 2001 parce qu'on serait aujourd'hui bien en retard.

Je rappelle, pour ceux qui l'oublient, qu'en 2001 quand on a été élus, nous étions avec La Seyne les villes les plus imposées sur la taxe foncière et sur la taxe d'habitation. On était la troisième du Var. Aujourd'hui, ce n'est plus vraiment comme ça. Alors est-ce qu'on n'aurait rien fait depuis 2001 ? Vous citez les installations sportives : entre temps, on a quand même fait le tennis couvert ; on a fait la tribune Audevard ; on a fait un stade synthétique supplémentaire. On a refait entièrement celui que vous nous aviez légué parce qu'effectivement, tous les 15 à 20 ans, il faut les refaire.

Donc pour prendre l'exemple des sports, il ne faut pas dire que l'on n'a rien fait, c'est complètement faux. On a continué à développer la ville dans ces domaines. Dans les autres domaines, on a fait le Mas des Sènes parce qu'il y avait un besoin pour accueillir les personnes âgées dépendantes ; on a fait un parking où vous vous êtes garés sans doute pour venir ici à moins que vous ne soyez venus à pied ; on a refait toutes les crèches et on en a créé deux et on en a une en projet supplémentaire. C'est évidemment important de pouvoir accueillir les enfants des familles de façon à leur permettre de reprendre leurs activités professionnelles, parfois interrompues par la naissance d'un enfant ; on a refait toutes les écoles sans exception : la dernière, c'est Séverine Mignoné, dont le chantier a commencé.

Arrêtez de dire qu'on n'a rien fait ! Je ne fais pas un inventaire exhaustif, mais en plus, on a pris en compte toutes les données environnementales et la plupart des bâtiments qui ont été faits ont été faits avec des normes nouvelles en matière environnementale, en ayant commencé par le centre Henri Wallon, quand il a été refait. On l'a fait en tenant compte justement des énergies renouvelables pour d'une part préserver la planète et notamment l'émission de Co2, mais en plus, pour faire des économies en fonctionnement.

On a continué avec bien d'autres constructions encore. On a transformé des ruines en maison de quartier, je pense notamment au Mas de Sainte Marguerite. Alors arrêtez de nous sortir cette rengaine, ce refrain « on vous a tout laissé et vous n'avez rien fait ». Non ! Heureusement qu'on a continué à développer la ville et on ne s'en glorifie pas. On a fait simplement ce que devait faire le Conseil Municipal, prendre des décisions courageuses pour entretenir l'existant et créer des infrastructures nouvelles dans l'intérêt public.

Tout cela a un coût, un coût accru du fait aujourd'hui de la décision de construire des bâtiments à énergies renouvelables qui génèrent en général 25 à 30 % d'investissements supplémentaires. Mais on ne regrette

pas de le faire. Qu'on ait Marie Curie qui respecte des normes environnementales très élevées, je crois que c'est une bonne chose là aussi, pour l'émission de la taxe carbone. Réduire la pollution, réduire la taxe carbone, je pense que cela va aujourd'hui dans le bon sens. Nos concitoyens y sont attachés.

Il ne faut pas se contenter de tenir des discours académiques à Paris et de ne pas avoir de décisions fortes sur le plan local, notamment là où on s'occupe le plus de la vie des gens, c'est-à-dire les communes.

Ce que vous dites est faux. Vous voulez engager une polémique, mais on ne rentrera pas dans ce jeu. Moi, je rappelle simplement des réalités, sans plus.

Est ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur CAMATTE et Monsieur DURBANO, nous vous écoutons. »

**M. CAMATTE : «** Non, je suis désolé, Monsieur le Maire, je n'ai jamais dit que vous n'aviez rien fait. D'ailleurs, vous écouterez l'enregistrement, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que les époques étaient différentes et que les moyens n'étaient pas les mêmes aujourd'hui, et ce n'est pas tellement polémiquer parce que ce n'est pas l'intérêt, mais de toute façon, en 2001, quelle que soit l'équipe municipale qui aurait été élue – vous avez été élu, mais ça aurait pu être une autre – elle aurait fait certainement à peu près les mêmes travaux que vous avez faits pour améliorer certains secteurs. Vous me parlez du Mas des Sénès, mais en 2001, nous en parlions, pour ainsi dire, pas. Je veux dire que s'il y avait eu une autre équipe municipale, je pense qu'elle aurait fait aussi bien. Peut-être un peu moins bien, peut-être un peu mieux. Mais je n'ai jamais dit que vous n'avez jamais rien fait, désolé. »

**M. le MAIRE :** « J'ai peut-être mal compris votre intervention. En tout cas, je revendique deux créations qui ne sont pas des moindres dans cette ville et je pense que si je n'avais pas été élu à mes majorités successives en 2001, elles n'auraient jamais été réalisées : c'est le parc Nature d'une part, et le parking Gérard Philipe d'autre part. Quoi qu'on en dise, et quels que soient les mensonges que les uns ou les autres peuvent développer. Monsieur DURBANO a demandé la parole. »

**M. DURBANO :** « Je ne vais pas revenir sur le débat de 2001, ça a été dit. Je me suis exprimé lors des derniers conseils municipaux, on ne va pas y revenir. J'ai posé deux questions, j'aimerais juste avoir une réponse claire.

Vous avez dit qu'il y a un échéancier qui a été mis en place pour les remboursements de la SAGEM : je souhaite connaître le montant annuel ou mensuel, je ne sais pas comment fonctionne le remboursement ; et deuxième question, est-ce que le fait d'augmenter les prélèvements, d'augmenter la taxe foncière est ce que ça ne va pas baisser automatiquement la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine ? Puisque l'on sait que c'est souvent un équilibre entre les deux.

Donc la problématique de la DSU et le montant du remboursement, merci. »

**M. le MAIRE :** « Le montant des remboursements, je ne peux pas vous le dire en séance, mais je peux vous dire qu'il a été effectué conformément à la délibération. Nous vous donnerons les chiffres par écrit. Je ne les ai pas là, je ne peux pas vous donner les chiffres comme ça au hasard. »

**M. DURBANO :** « C'est aussi secret que ça ? Les services ne peuvent pas répondre ? »

**M. le MAIRE :** « Non, ils ne connaissent pas le chiffre non plus. Il fallait poser la question par écrit. »

**M. DURBANO :** « On est dans le cadre du Conseil. On est dans le cadre du vote du budget au Conseil Municipal. »

**M. le MAIRE :** « Si vous avez des questions très précises de cette nature-là, soyez gentil de les poser par écrit. »

**M. DURBANO :** « C'est dans le cadre du budget, Monsieur le Maire. C'est une recette qui est inscrite au budget. »

**M. le MAIRE :** « Les questions que nous évoquons en Conseil Municipal, la règle, c'est qu'on vous communique préalablement les délibérations. Si vous n'avez pas les délibérations sur la table, vous n'avez pas le temps de les préparer, vous ne connaissez pas les éléments, non. Donc vous, faites pareil ! »

**M. DURBANO :** « C'est le budget, Monsieur le Maire. C'est une recette qui est inscrite au budget ».

**M. le MAIRE :** « Mais ici, ce n'est pas Questions pour un Champion, Monsieur DURBANO. Monsieur Alain JOUOT a demandé également la parole. »

**M. JOUOT :** « Merci, Monsieur le Maire. En complément de l'analyse relative au fonctionnement faite par Alain DUMONTET, on a mené une analyse au niveau des investissements. En ce qui concerne les pénuries d'approvisionnement en matières premières, on s'aperçoit que les professionnels, notamment dans le secteur de la construction, notent un renchérissement des coûts et que cela pourra avoir un effet sur un allongement des délais dans le cadre des différents marchés. Donc nous avons pris deux marchés.

Premièrement, la reconstruction de l'école Mignoné. Il y avait eu une estimation en décembre 2020 de 3 millions d'euros pour les travaux et l'estimation validée en phase APD en septembre 2021, donc 9-10 mois après, est de 3 274 000 euros sans modification du périmètre du programme, ce qui fait une augmentation de près de 10 %. Les résultats de l'appel d'offres ne sont pas encore connus, puisque c'est en cours de dépouillement, mais on ne sera jamais en dessous. Déjà, on se prend presque 300 000 euros de plus.

Pour ce qui est de la réhabilitation de Paul Langevin, à périmètre et programme identique, c'est un marché de travaux à prix global et forfaitaire. Il y avait une estimation en avril 2021 qui était de 300 000 euros et l'estimation validée en phase APD, donc en septembre, a été de 366 000 euros et le montant total des offres retenues en décembre 2021 est de 398 452 euros, soit une augmentation de plus de 32 % entre avril et décembre 2021.

Donc ça, ça vient quand même impacter fortement toutes les prévisions que nous pouvons avoir. »

**M. le MAIRE :** « Je rappelle qu'Alain JOUOT est Président de la commission d'appel d'offres donc il connaît bien les résultats des appels d'offres qui sont conduits. Monsieur CHOUQUET demande la parole »

**M. CHOUQUET :** « Merci Monsieur le Maire. Je voulais revenir simplement sur une phrase sans faire de polémique, mais c'est quelque chose qui m'a interpellé donc je reviens là.

C'est vous, Monsieur DURBANO, qui avez dit et je crois ne pas me tromper dans les propos, que vous auriez pu faire un emprunt pour faire supporter aux générations futures le coût engendré par les diverses augmentations.

Vous voyez, ce qui nous différencie, vous et nous, c'est qu'idéologiquement, on n'est pas sur ce principe. Quand on a pris la ville, comme ça vous a été rappelé, il y avait 30 millions de dettes. On a eu une rigueur financière qui nous a permis d'épurer cette dette sans jamais augmenter les impôts.

Aujourd'hui, certes, nous profitons d'une opportunité qui ne vous a pas échappée, puisque la baisse de la taxe d'habitation qui intervient sur les trois années prochaines nous permet cette latitude. Mais

idéologiquement, nous ne souhaitons pas, et nous n'avons jamais souhaité faire supporter aux générations futures, c'est-à-dire à nos enfants, le coût de cette dette.

C'est important de le dire. Ce qui nous différencie, entre vous et nous, c'est ça. »

**M. DURBANO :** « Ce n'est pas faire supporter aux générations futures, c'est que chacun prenne part sa part, sa juste part, notre génération et ceux qui arrivent après. Ici, nous sommes dans une salle qui a été construite il y a quarante ans, qui a été payée sur deux générations et on en profite encore aujourd'hui. »

**M. le MAIRE :** « Il faut s'élever un peu dans ce type de débat et regarder la situation telle qu'elle est aujourd'hui et les contraintes exogènes à la ville qui nous obligent. L'amiral DUMONTET a rappelé les charges nouvelles pour le budget 2022 et les recettes moindres pour ce même budget et le chiffre est d'environ 1 200 000 euros, en tenant compte des moindres recettes et des dépenses nouvelles et exogènes qu'on ne maîtrise pas, qui s'imposent à nous.

On pourrait écouter les quelques propositions qu'on a entendues, recourir aux impôts pour les investissements, etc. je suis d'accord qu'on pourrait peut-être franchir une crise en s'endettant, mais pas là parce que la situation financière qui s'impose à la ville comme à toutes les villes de France, n'est pas réversible. Il ne faut pas s'imaginer que la situation va changer. Quand on décide d'augmenter les indices de la fonction publique et que ça a un coût pour la ville de 500 000 euros, il ne faut pas imaginer que ça va s'arrêter l'année prochaine. Ce sont des décisions qui se poursuivront dans le temps et donc on ne peut pas le résoudre avec un emprunt. Ça n'a aucun sens.

J'irai un peu au-delà de la présentation de Monsieur DUMONTET en me situant sur le quinquennat qui s'achève et la situation est beaucoup plus importante. Sur le quinquennat qui s'achève, la dotation globale de fonctionnement a été divisée par deux : elle est passée de globalement presque 1 million à 470 000 euros, donc plus de 500 000 euros de moins. Les compensations fiscales de toute nature, dans laquelle est incluse, d'ailleurs, la pseudo compensation à l'euro près – on sait maintenant que ce n'est pas à l'euro près – passe de 1,6259 million à 576 000 euros, c'est-à-dire quasiment, là encore, 500 000 euros.

Alain DUMONTET a souligné l'augmentation des fluides dont nous avons besoin. Il a cité le gaz parce que le gaz est celui qui a le plus augmenté : par rapport à 2017 il va nous coûter 550 000 euros de plus. Donc quand on tient compte des recettes moindres et des charges supplémentaires, on n'est plus à 1,2 million sur l'ensemble du quinquennat. On dépasse largement les 2 millions. Je n'ai pas de machine à billets dans le fond de cave, pas de karcher non plus ; on fait avec ce qu'on a.

Donc aujourd'hui, il me semble qu'il serait déraisonnable de ne pas adapter nos recettes par rapport à la situation telle qu'elle est. Je passe au-delà des 25 à 35 % d'augmentation sur les investissements, mais il faut être raisonnable et convenir que l'on est obligé d'ajuster la taxe foncière. Je dis bien de l'ajuster parce que ce n'est qu'un ajustement Monsieur DURBANO.

D'ailleurs, les taxes locales – et tant mieux pour le contribuable – sont de toute façon largement en baisse et l'augmentation de la taxe foncière qui est proposée est vraiment insignifiante par rapport à la suppression de la taxe d'habitation dont les foyers qui la payaient vont en profiter. Mais les foyers qui ne payaient pas la taxe d'habitation ne payaient pas la taxe foncière. Par contre, effectivement, l'augmentation de la taxe foncière va toucher les propriétaires, les loueurs, les bailleurs qui, dans cette ville, ont un grand nombre de logements.

Je crois que c'est une mesure salutaire nécessaire pour ne pas mettre en difficulté le budget de la ville et ce serait un tort de le faire.

Vous dites qu'il faut réduire l'investissement : sûrement pas. L'investissement est nécessaire, la ville a besoin de sa crèche supplémentaire, elle a besoin de continuer de faire l'école maternelle, elle a besoin de refaire ce bâtiment. Ça nous coûtera sûrement 10, 20, 30, 40 % plus cher si nous ne faisons pas les travaux qui s'imposent aujourd'hui.

Donc voilà, je crois que c'est une décision saine et c'est une augmentation qui n'entrave pas au final la baisse des taxes locales qui étaient dues par les Gardéens et qui seront demain largement inférieures à ce que nous payions avant la réforme de la taxe d'habitation.

Donc je crois qu'il faut le faire et nous prenons la responsabilité de le faire, étant entendu en plus qu'on ne pourra jamais dire qu'on se nourrissait des taxes parce qu'on n'a jamais augmenté les taxes de la ville en 21 ou 22 exercices budgétaires. Jamais ! On les a même baissées à chaque fois qu'on pouvait le faire. Peut-être que demain, d'ailleurs, si un autre gouvernement changeait de politique à l'égard des collectivités locales, peut-être serait-il possible de reprendre la baisse que l'on a fait un certain nombre de fois.

La vérité d'aujourd'hui, ce n'est pas peut-être la vérité de demain. Mais en tout cas, si les gouvernements continuent à appliquer la politique de restrictions qu'ils imposent aux collectivités locales comme il continue à le faire, évidemment, on ne pourra pas inverser la tendance. Mais peut-être qu'un autre gouvernement prendra des décisions différentes qui nous amènerons peut-être à prendre d'autres décisions, à l'inverse de celles d'aujourd'hui.

Enfin, vous avez dit que le maire MASSON prenait des décisions qui n'étaient pas conformes au candidat MASSON. Ce n'est absolument pas vrai. J'ai toujours dit dans tous mes documents de campagne depuis 21 ans ou 22 ans que l'on maîtriserait la fiscalité.

Je crois qu'aujourd'hui, l'augmenter de 5 % ou 2,5 points, comme vous voudrez, c'est de la maîtrise de la fiscalité et non pas de l'augmentation de la fiscalité. On ajuste ce qui doit être ajusté et ne pas le faire serait à mon avis une faute de gestion de la ville. Si on propose cette décision, c'est parce qu'on entend continuer les investissements qui sont nécessaires et on entend surtout continuer les services publics locaux qui sont appréciés des Gardéens.

On pourrait durer un an ou deux ans en réduisant l'investissement, en empruntant, mais ce ne serait que deux ou trois ans, et après, il faudrait augmenter les impôts et dans des conditions nettement plus défavorables.

Nous préférons prendre des décisions quand nous avons encore la perspective, de façon à ne pas mettre en difficulté les outils financés de la ville dans l'intérêt essentiel des Gardéennes et des Gardéens.

Cette décision est courageuse, il faut la prendre et je crois qu'on ne sera pas les seuls à le faire parce que malheureusement, la situation qui s'impose à la ville s'impose à beaucoup de villes aussi.

Enfin, je regrette une chose : en 2013, le Président de l'époque, François HOLLANDE, décide d'entamer une baisse des dotations globales de fonctionnement.

Je vous rappelle quand même qu'à cette époque-là, la dotation globale de fonctionnement était de l'ordre de 4 millions d'euros. Aujourd'hui, il nous reste 400 000 euros. C'est-à-dire qu'on nous a enlevé 90 %. On n'a pas augmenté les impôts, nous avons continué à faire des économies de gestion, mais aujourd'hui, nous ne pouvons pas continuer. Nous avons subi la crise de 2009 ; nous avons suivi cette baisse de la dotation globale de fonctionnement qui est passée de 4 millions à un peu plus de 400 000 euros aujourd'hui.

A la limite, si ce sacrifice avait permis à la France de se désendetter, à la limite, j'accepterais la situation. Je dirais qu'après tout que les communes ont fait un effort, mais l'État s'est désendetté. Mais pas du tout ! Il s'est approprié des dotations qui nous revenaient de plein droit, puisqu'elles ne venaient que compenser, comme l'a dit Alain DUMONTET, les compétences transférées. C'était donc évidemment légitime qu'elles soient versées. Mais alors, en plus, alors qu'on les diminuait de 90 %, la dette a augmenté de plus du double ! Franchement, on est aujourd'hui à 3 000 milliards d'endettement. C'est un scandale ! Les communes ont été spoliées pour rien parce que l'État n'a pas fait les efforts qu'il aurait dû faire en matière de réorganisation de l'État.

Franchement, moi, je suis un peu en colère qu'on ait tant demandé aux collectivités locales pour soi-disant faire face à l'endettement de notre pays, d'avoir effectivement mené cette position d'étouffement des collectivités sans pour autant avoir fait le moindre progrès en matière de gestion de la dette de la France.

Voilà ce que je souhaitais dire *in fine*. Maintenant, évidemment, s'il y a encore des prises de parole… Monsieur CAMATTE ? »

**M. CAMATTE :** « Vous avez cité le Président HOLLANDE, mais vous auriez pu citer aussi ses successeurs qui ont fait la même chose. J'avais une réflexion sur la taxe foncière : vous avez dit que c'étaient les propriétaires qui allaient payer l'augmentation. Soyons clairs, ce sont les locataires qui vont payer parce que les loyers vont bien sûr augmenter du même niveau.

Mais j'avais posé une question : il était écrit dans le document qu'il y avait des exonérations de fiscalité. Je ne sais pas si vous pouvez me répondre maintenant ou si vous répondez par courrier, mais j'aimerais maintenant ou plus tard avoir une réponse. Merci. »

**M. le MAIRE :** « Alors je réponds à vos deux questions. Non, les loyers ne vont pas augmenter parce que les loyers sont encadrés. Nous ne pouvons pas les augmenter comme nous en avons envie, ce n'est pas possible. Les loyers ne pourront pas augmenter comme ça, en dehors des conditions d'augmentation précisées par la loi et les règlements sur le sujet. Quant aux exonérations, c'est une délibération que nous avons prise il y a quelques conseils ; des exonérations notamment sur ceux qui font construire et qui donc ont une exonération conformément aux dispositifs législatifs voulus par le Gouvernement actuel.

Ce n'est pas une initiative communale, on s'est contenté d'appliquer la loi qui a été votée et de l'appliquer d'ailleurs dans les normes les plus raisonnables possibles, en essayant d'être équilibré entre ce que nous permettait la loi et le respect, bien sûr, des contribuables. On a pris des mesures que vous avez votées ou pas – je ne me souviens pas si vous les avez votées ou pas, je crois que si d'ailleurs –, mais on a pris des décisions qui sont très équilibrées d'ailleurs dans le respect bien sûr de la loi.

Est ce qu'il y a d'autres interventions sur ce budget ? Je n'en vois pas. Qui est favorable mes chers collègues ? Défavorable ?

Après, mes chers collègues, il est naturel que l'opposition ne vote pas le budget. Je n'ai jamais vu les oppositions voter le budget, ce serait alors rentrer dans la majorité, ce que vous ne souhaitez pas, et rassurez-vous, nous non plus. Délibération suivante, Madame Sophie OURDOUILLIÉ. »

**DÉLIBÉRATION N° 3 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES COMMUNALES**

**POUR : 27**
**CONTRE : 8 (M. DURBANO ; MME ZAMOURI ; M. CHARLOIS ; M. AMARIT ; M. CAMATTE)**

**Mme OURDOUILLIÉ : «** Nous vous proposons de fixer pour l'exercice 2022 les taux d'imposition des taxes communales : pour la taxe foncière sur les propriétés bâties 48,3 % et pour les taxes foncières sur les propriétés non bâties, 74,48 %. »

**M. le MAIRE :** « Oui, exprimez-vous le débat a eu lieu sur le sujet, mais on vous écoute ».

**M. AMARIT :** « Bonjour Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voulais juste rebondir, pas sur ce qu'ont dit mes collègues, je suis tout à fait d'accord avec eux. J'ai calculé pour moi-même, la taxe foncière : je me prends quand même 10 % dans les dents.

Je n'ai pas un grand salaire, je suis un employé de la classe moyenne. Donc moi aussi, mes factures vont augmenter : l'électricité, le gaz, l'essence. Tout va augmenter pour moi aussi. Donc ce que vous faites, c'est que vous appliquez la double peine aux citoyens. C'est votre choix, vous l'assumez. Donc on a voté contre.

Juste vous rappeler aussi que votre première priorité, alors à moins que ça ne soit pas vous sur la photo : première priorité, poursuivre la baisse des taux d'imposition. Je voulais juste vous rappeler que vous n'avez pas respecté cette promesse. »

**M. le MAIRE :** « Mais cette imposition n'aurait pas augmenté, si des conditions exogènes à la ville n'étaient pas survenues. En tout cas, la baisse de la fiscalité est nette, y compris pour vous, Monsieur. Et donc votre pouvoir d'achat va visiblement augmenter malgré l'augmentation de 5 % que nous votons, puisque si vous payez – je donne un exemple, vous payez peut-être plus ou peut être moins – 1 000 euros de taxe foncière et 1 000 euros de taxe d'habitation, vous allez payer 1 050 euros de taxe foncière et vous allez recevoir 950 euros d'économies sur votre taxe d'habitation.

Donc au final, vous aviez 2 000 euros et vous n'en aurez plus que 1 050 euros ; je ne vois pas comment votre pouvoir d'achat est atteint ? Si vous avez, comme vous le dites, des revenus moyens, tant mieux, vous allez économiser sur le chapitre imposition de votre foyer tout simplement, donc vous n'êtes pas pénalisé et tant mieux si nous avons supprimé la taxe d'habitation dès lors que les compensations sont au niveau. Sauf qu'elles ne le sont pas et que ça vous rogne un peu l'avantage que vous avez ; mais ça vous laisse quand même un beau crédit. Est ce qu'il y a d'autres questions ?

Qui est favorable mes chers collègues ? Défavorable ? Il n'y a pas d'abstention. C'est curieux comme vous êtes défavorable, mais par contre, vous nous demandez des places en crèche, des bâtiments à énergie positive. Alors c'est vrai qu'il manque un vote qui est toujours intervenant sur la question écologique. Vous êtes toujours en demande de tout, mais quand il s'agit de proposer d'équilibrer les budgets, là, vous fuyez ; mais c'est un comportement normal. C'est le comportement des majorités et d'opposition.

Cela étant, je me réjouis que pour votre foyer fiscal comme celui de tous les Gardéens, finalement, il s'y retrouvera très largement, malgré notre augmentation symbolique qui n'est qu'un ajustement plus qu'une augmentation.

Il y a une délibération suivante, Sophie OURDOUILLIÉ pour les AP/CP ».

**DÉLIBÉRATION N° 4 : AP/CP – CREATION AP/CP CONSTRUCTION LES LUCIOLES**

**POUR : 35**

**Mme OURDOUILLIÉ : «** La présente délibération a pour objet de créer l'autorisation de programme pour le projet de construction du multi accueil Les Lucioles qui va démarrer cette année, avec pour objectif une livraison en 2025. Le montant total de ce projet Études et travaux est de 2,2 millions d'euros TTC. »

**M. le MAIRE :** « Des questions ? Qui est favorable mes chers collègues ? Voilà une unanimité retrouvée après les postures politiques appropriées à tout vote du budget. La reprise des provisions Madame Sophie OURDOUILLIÉ. »

**DÉLIBÉRATION N° 5 : BUDGET VILLE – REPRISE SUR PROVISIONS**

**POUR : 35**

**Mme OURDOUILLIÉ :** « Il s'agit d'une reprise de provisions constituées pour les travaux de confortement de la falaise de Massacan et du Rocher, pour un montant total de 3 millions d'euros. »

**M. le MAIRE :** « Qui est favorable mes chers collègues ? Je vous en remercie. »

**DÉLIBÉRATION N° 6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, A LA CAISSE DES ECOLES ET AU CCAS – EXERCICE 2022**

**POUR : 35**

**M. le MAIRE :** « La subvention aux associations. Comme nous faisons les années précédentes, si vous en acceptez le principe, l'adjoint aux finances lit les associations, évoque la subvention proposée. Si vous avez une question ou si vous souhaitez expliquer un vote négatif, vous vous manifestez. Si vous ne vous manifestez pas, on considère que vous votez. C'est simplement pour gérer la présentation des subventions dans des délais raisonnables. Monsieur, vous voulez poser une question avant ? »

**M. CHARLOIS :** « Oui. Bonjour Monsieur le Maire, mes chers collègues. On votera pour, il n'y a aucune raison de s'opposer aux subventions aux associations. J'aimerais simplement vous poser une question concernant les critères. Pourriez-vous nous communiquer ici les critères objectifs qui vous permettent d'estimer le montant d'une subvention à une association ? La question a été posée en commission, nous n'avons pas obtenu de réponse. Je me permets de reposer la question ici, pendant le Conseil Municipal. Je vous remercie. »

**M. le MAIRE :** « Merci de votre question. Tu veux répondre ? Je te laisse la parole. »

**Mme OURDOUILLIÉ :** « Tout d'abord, à la commission finances, il n'y avait personne de l'opposition. Donc s'il y avait eu quelqu'un, j'aurais répondu volontiers à cette question. »

**M. CHARLOIS :** « Excusez-moi, effectivement je me suis trompé, ce n'était pas à la dernière commission. »

**Mme OURDOUILLIÉ :** « De toute façon, la réponse est simple : déjà, le premier critère, c'est qu'il faut que ce soit une association gardéenne qui agit pour les Gardéens. Deuxièmement, la première demande de subvention n'est pas accordée de principe : quand ils font une première demande, on ne l'accorde pas. Ensuite, on fait en fonction du montant qu'ils demandent. Et donc après, on ajuste en fonction de ça. J'espère avoir répondu. »

**M. CHARLOIS :** « En fonction de quoi ? »

**M. le MAIRE :** « Monsieur, vous n'avez pas la parole. La parole est à Alain DUMONTET. Merci de respecter la discipline de l'audience. On vous donnera la parole autant que vous la demandez. »

**M. DUMONTET :** « Merci. Un complément simplement sur les données. Vous ne la trouverez peut-être pas très objective cette appréciation, mais dans la préparation de ces prises de décision du maire, nous regardons, Brigitte MORILLION conseillère municipale en charge des associations et moi, quelle est la réalité du bon fonctionnement de ces associations. Répondent-elles effectivement aux objectifs qu'ils se sont fixés en demandant les subventions précédentes ? Quelles ont été leurs performances ? Encore une fois, face à la réalité des choses plutôt qu'une impression générale. Donc on va très loin dans l'analyse. On reçoit tous les présidents d'associations avant de faire ces propositions. Et je pense que ça, c'est un véritable instrument de mesure de la qualité d'une association que l'on soutient plus ou moins selon les performances réalisées. »

**M. le MAIRE :** « On a oublié un autre critère, je me permets de le rajouter : on tient compte des avoirs de l'association. Je rappelle que dans ses délégations, Monsieur Alain DUMONTET a la délégation de la vie associative et il est accompagné dans cette tâche par Brigitte MORILLION, qui est conseillère déléguée. Est-ce que vous avez d'autres questions ? Monsieur CAMATTE. »

**M. CAMATTE :** « Sur la question des critères, vous en avez cité quelques-uns, mais je sais qu'il y a quelque temps de ça, j'avais demandé qu'il y ait un document, notamment pour les associations sportives, ce que je connais un peu mieux. Il y a plusieurs critères qui sont pris en compte. C'était pour avoir une information, savoir les choses à changer.

Je voterai pour cette délibération, il n'y a aucun souci là, bien au contraire. Sauf que je l'avais déjà dit, les Restos du Cœur sont encore absents d'une aide dont ils auraient bien besoin. Peut-être qu'ils ne l'ont pas demandé, vous allez me le dire, mais je pense qu'on aurait pu faire un effort pour les Restos du Cœur, qui sont maintenant de plus en plus demandeurs d'aide alimentaire. »

**M. LODEVIC :** « Merci Monsieur le Maire. Sur les associations sportives, puisque c'est ce qui me concerne un peu plus, il y a un dossier de demande de subvention qui comprend le rapport d'activité de l'année précédente ainsi que le bilan comptable approuvé par les dernières Assemblées Générales. Il y a ensuite la présentation du projet de l'année suivante, avec éventuellement des actions spécifiques, ce qui fait que par rapport aux demandes, il est possible de moduler la subvention. C'est le cas pour certaines associations, en fonction soit d'actions spécifiques, soit de renouvellement de matériel, ce qui fait qu'il peut y avoir des modulations chaque année.

Nous nous basons aussi sur le fait que Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, la Présidente de l'Office des sports et moi-même, essayons de nous rendre au maximum d'Assemblées générales des clubs pour avoir une vision d'ensemble sur les activités. Et avant l'arbitrage définitif, il y a une réunion préparatoire avec les interlocuteurs que je viens de citer, où tous les dossiers des associations sont analysés un par un. Il y a aussi le nombre d'adhérents, le nombre de licenciés, si c'est une association qui joue à un certain niveau de compétition, donc qui a un impact sur les attentes des différentes fédérations. Vraiment, rien n'est laissé au hasard et nous essayons de satisfaire à 99,99 % les demandes.

**M. le MAIRE :** « Je complète avec ce que je voulais dire, mais je le dis bien volontiers après toi. Par rapport à vos questions, Monsieur CAMATTE, et sur les associations sportives, on tient le plus grand compte des propositions que nous fait l'Office des sports, qui est systématiquement consulté sur ces questions. Concernant les associations telles que les associations humanitaires, quelles qu'elles soient, nous tenons compte qu'elles soient communales et pas supra communales ; on tient compte aussi des avantages en nature qui leur sont apportés. Les avantages en nature sont intégrés dans la subvention qui est apportée

ou pas d'ailleurs, cela dépend de la valeur des avantages en nature qui sont donnés. Donc à la question comment ça se passe, est ce que c'est le fait du prince, la réponse est non.

Il y a un certain nombre de critères objectifs qui sont examinés. »

**M. CHARLOIS :** « Monsieur le Maire, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, merci. »

**M. le MAIRE :** « Je finis et je vous laisserai la parole après. Perdez cette habitude, je ne vous interromps jamais moi quand vous parlez.

On établit donc un véritable travail technique, un travail consultatif, je pense à l'Office des sports pour les associations sportives, et c'est une décision collective qui est prise dans le cadre budgétaire qui est déterminé.

Donc rien n'est fait au hasard, il n'y a pas de fait du prince. On ne demande pas aux Présidents d'être adhérents à tel ou tel parti, ce n'est pas comme ça que cela se passe. Je pense qu'on a répondu, mais vous avez la parole, Monsieur. »

**M. CHARLOIS :** « Merci pour votre réponse. Il me semble que ça éclaircit beaucoup de choses. A présent, j'aimerais simplement que vous vous engagiez sur une chose : vous nous avez parlé d'un processus, un processus qui vous permet de prendre les décisions, des décisions éclairées vis-à-vis des associations. Pourriez-vous nous faire parvenir ces documents pour que nous aussi nous puissions connaître l'ensemble de ce processus, ce qui vous permet de prendre des décisions concernant le montant des subventions ? »

**M. le MAIRE :** « Le travail est communiqué en commission. Je vous invite, Monsieur CHARLOIS, à être présent à la prochaine commission municipale qui traite de ces questions et vous aurez des éléments formels tels qu'ils sont pris. Mais il faut assister aux commissions. »

**M. CHARLOIS :** « Vous n'avez pas répondu à ma question, Monsieur le Maire. »

**M. le MAIRE :** « Parfaitement oui. »

**M. CHARLOIS :** « Très bien, c'est compris. »

**M. le MAIRE :** « Merci d'avoir compris. Alors on laisse la parole à Madame OURDOUILLIÉ. »

**Mme OURDOUILLIÉ : «** Le montant total des subventions aux associations s'élève à 721 500 euros pour l'année 2022 :

- Amicale des donneurs de sang bénévoles : 300 euros ;
- Amicale des locataires CNL de La Planquette : 150 euros ;
- Amicale des locataires CNL Romain Rolland : 150 euros ;
- Artisanat et commerces gardéens : 1 500 euros ;
- Association gardéenne de protection féline : 800 euros ;
- Association Jeunesse et sports : 93 0000 euros,
- Association nationale des anciens combattants de la Résistance :150 euros ;
- Athlétique Club Gardéen :20 000 euros ;
- Basket club : 40 000 euros ;
- Boxing Ring gardéen : 2 000 euros ;
- Le CASC : 78 000 euros ;
- Le CASC Chèques vacances : 19 500 euros ;
- Le centre de loisirs associé aux écoles : 120 000 euros ;

- Club des cyclotouristes et randonneurs gardéens : 750 euros ;
- Comité des fêtes de La Garde : 6 000 euros.
- Conseil départemental de l'accès aux droits du Var : 3 500 euros ;
- Ensemble vocal Gardéa Cantat : 300 euros ;
- Gardia Club : 85 000 euros ;
- Hachtag : 300 euros ;
- Handball gardéen : 40 000 euros ;
- Harmonie Mussou : 3 000 euros ;
- Hockey Club de l'Aire Toulonnaise : 15 000 euros ;
- Judo Club gardéen : 14 000 euros ;
- La Farigouleto : 500 euros ;
- La Garde tennis de Table : 17 000 euros ;
- Prévention routière : 1 000 euros ;
- Le cabinet des Curiosités : 35 000 euros ;
- Les amis de Marie Curie : 500 euros ;
- Les Amis du Mas de Sénès : 500 euros ;
- Les artistes gardéens : 100 euros ;
- Les Jardins familiaux : 500 euros ;
- Les Restos du Cœur : 0 euro ; donc ils ont 13 800 euros en avantage en nature.
- Office des sports : 15 000 euros ;
- Rugby Club : 20 000 euros ;
- Silver Skate : 3 000 euros ;
- Sporting Boulomanes Gardéens : 3 000 euros ;
- Talents de femmes : 0 euro.
- Tennis Club gardéen : 22 000 euros ;
- Tennis Club Saint-Charles : 1 000 euros ;
- Triple plateau gardéen : 500 euros.
- Union nationale des retraités et personnes âgées : 2 500 euros ;
- Volley Pradetan Gardéen : 16 000 euros.

Le total des subventions aux associations est donc de 721 500 euros.

Ensuite, il y a la Caisse des écoles : 170 000 euros et le Centre communal d'action sociale : 1 050 000 euros.

**M. CAMATTE :** « Vous avez précisé au début qu'un des critères, c'était qu'elles soient gardéennes. Je vote pour, il n'y a pas de souci, mais c'est pour une explication. Vous avez parlé du Hockey club de l'Aire toulonnaise avec une grosse subvention. Est-ce à dire que les autres villes participent aussi à cette association sportive ? »

**M. le MAIRE :** « Oui, bien sûr. Cette association est rattachée à la patinoire qui est intercommunale dont la ville est membre. Donc elle a toujours considéré qu'elle participait aux frais de fonctionnement des clubs sportifs qui sont liés à cette installation. Donc effectivement, on finance le hockey depuis longtemps. Sa subvention avait été amoindrie, je crois, liée à son déclassement. Aujourd'hui, nous tenons à être présents, à l'encourager et ensuite, cette subvention pourrait évoluer en fonction des résultats.

Je rappelle qu'ils étaient quand même en national 1 il y a quelques années. Bien sûr, on n'est pas les seuls. Notamment la ville de Toulon participe au financement de ce club et ils ont aussi un club partenaire assez important.

Après, ça dépend effectivement des niveaux. Ils sont également aidés par le Conseil départemental et la Métropole, en fonction évidemment de leur niveau de jeu. Malheureusement, ils ont été déclassés du fait de l'absence d'infrastructures, il fallait qu'ils aillent s'entraîner à Marseille.

Aujourd'hui, on reprend une vie plutôt normale, du moins au niveau de l'installation, pas au niveau de la sécurité sanitaire, mais j'espère que c'est un club qui va retrouver des couleurs et le mérite et qu'on le reverra dans les tableaux et les résultats sportifs. »

**M. LODEVIC** : « Je précise que c'est une association qui a son siège social à la Maison des Associations à La Garde. Donc c'est une association gardéenne de plein droit ».

**M. le MAIRE** : « C'est vrai, mais le fait d'avoir sa boîte aux lettres à La Garde n'est pas forcément suffisant. Sinon, ce serait trop simple de demander une boîte à La Garde et d'avoir des objectifs qui ne correspondent pas à la vie de la commune, ce qui n'est pas le cas du hockey qui contribue, je pense, à la vie sportive de la commune.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Il n'y en a pas. Je vous propose de voter sur chacune de ces subventions qui sont accordées. Qui est favorable ? Il y a une unanimité. Je vous en remercie. »

**DÉLIBÉRATION N° 7 : AVANTAGES VESTIMENTAIRES ACCORDES AU PERSONNEL**

**POUR : 35**

**M. le MAIRE :** « Vous avez une délibération sur les avantages vestimentaires accordés à certains personnels. Vous avez des questions ? Pas de questions ? Qui est pour ? Je vous remercie. »

**DÉLIBÉRATION N° 8 : APPROBATION DU PRINCIPE DE RENOUVELLEMENT D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

**POUR : 34**
**CONTRE : 1 (M. CAMATTE)**

**M. le MAIRE :** « Vous avez l'approbation du principe de renouvellement d'une délégation du service public pour la fourrière automobile qui est arrivée à terme. Il faut donc en prendre une nouvelle. Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Monsieur CAMATTE. »

**M. CAMATTE :** « Ce que je ne comprends toujours pas, c'est pourquoi c'est donné à une entreprise et ce n'est pas fait par la municipalité. Ça pourrait être intéressant et peut être que ça reviendrait moins cher ».

**M. le MAIRE :** « C'est une question. Franchement, je crois qu'il ne faut pas alourdir le travail des fonctionnaires municipaux. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que ça nous coûterait moins cher pour les mises en fourrière. Il n'y a quand même pas des mises en fourrière tous les jours. Je pense que c'est le genre de service qu'il convient de donner à des entreprises spécialisées. Le volume des véhicules enlevés n'est quand même pas extraordinaire. Heureusement d'ailleurs ! Donc nous avons fait le choix, qui était d'ailleurs le choix antérieur, d'utiliser une délégation de service public. Je pense que c'est assez adapté aux circonstances.

Est ce qu'il y a d'autres questions ? Qui est favorable mes chers collègues ? Défavorable ? Merci. »

**DÉLIBÉRATION N° 9 : CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE CHAUDRONNERIE BRIGNOLAISE, TITULAIRE DU LOT 4 « STRUCTURES METALLIQUES » DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES « MARIE CURIE II » A LA GARDE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**POUR : 28**
**ABSTENTIONS : 7 (M. DURBANO ; MME ZAMOURI ; M. CHARLOIS ; M. AMARIT)**

**M. le MAIRE :** « Vous avez la conclusion de protocole d'accord. Je vais laisser la présentation de cette délibération à Sophie OURDOUILLIÉ, si elle le veut bien. »

**Mme OURDOUILLIÉ : «** Une procédure contentieuse a été instaurée à l'initiative de la société Chaudonnerie Brignolaise, titulaire du marché de structures métalliques dans le cadre de la construction de la résidence pour personnes âgées Marie Curie II. Cette procédure a fait suite à la non validation par le représentant de la commune de son projet de décompte général définitif présenté par la société en vue du paiement du solde du marché. Cette dernière, en effet, a présenté cette dernière situation alors que les réserves n'étaient pas toutes levées et pour un montant bien supérieur au montant dû : alors que le montant initial du marché s'élevait à 420 835 euros hors taxes, la société établissait un décompte d'un montant de 527 032 euros hors taxes, soit une plus-value de près de 107 000 euros hors taxes.

Le juge des référés a, dans une ordonnance du 29 juillet 2021, rejeté la requête de la Société en considérant qu'aucun décompte général définitif et tacite n'avait pu naître. La Chaudronnerie Brignolaise a toutefois décidé d'interjeter appel de cette décision et demandé la somme de 116 216 euros hors taxes, soit 139 459 euros TT.

C'est dans ce contexte et dans un souci d'apaisement et au regard du coût des procédures et des honoraires afférents que la commune et la société Chaudronnerie Brignolaise ont convenu de se rapprocher afin de clore, par un protocole d'accord transactionnel, le différend au titre de l'ensemble de leurs réclamations respectives à ce jour, ledit protocole valant décompte général définitif.

Le présent protocole a pour objet de régler définitivement ce litige. L'accord portant sur le versement d'une indemnité transactionnelle forfaitaire est définitive de 50 518 euros TTC, comprenant les 49 840 euros au titre du solde du marché et 9 930 euros au titre des intérêts moratoires et moins 9 000 euros au titre des pénalités de retard. »

**M. le MAIRE :** « Merci. Est ce qu'il y a des questions ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je ne comprends plus rien. On va recommencer à zéro. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci. Nous passons, Monsieur CHOUQUET, à la prise de participation de la commune du Castellet à la SAGEP. »

**DÉLIBÉRATION N° 10 : PRISE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DU CASTELLET AU CAPITAL DE LA SPL SAGEP – MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL SAGEP**

**POUR : 27**
**ABSTENTIONS : 8 (M. DURBANO ; MME ZAMOURI ; M. CHARLOIS ; M. AMARIT ; M. CAMATTE)**

**M. CHOUQUET :** « Monsieur le Maire, il s'agit donc d'une prise de participation de la commune du Castellet par une lettre d'intention de Monsieur le Maire du Castellet en date du 10 décembre 2021. Preuve en est que l'outil SAGEP attire un grand nombre de communes.

Considérant la volonté de la commune du Castellet d'entrer au capital, considérant la nécessité de ramener le nombre de représentants de la commune de La Garde de 10 à 11, le Conseil Municipal approuve la cession par la commune de La Garde, cédante, au profit de la commune du Castellet, cessionnaire de 1 500 actions SPL SAGEP à la valeur nominale, soit 15 000 euros. Vous avez la liste des membres du Conseil Municipal y siégeant. »

**M. le MAIRE :** « Est ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Qui est favorable mes chers collègues ? Défavorable ? Abstention ? Je vous remercie.

Vous avez une déclaration d'intention sur le projet d'un gymnase commun. La parole est à Monsieur CHOUQUET. »

**DÉLIBÉRATION N° 11 : DECLARATION D'INTENTION – PROJET MUTUALISE DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASE EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL SUD PACA, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA COMMUNE DE LA GARDE – PARCELLES AN 110P, 108, 107 ET 106**

**POUR : 35**

**M. CHOUQUET :** « Encore un équipement que l'on décide de construire. Donc nous faisons par cette délibération une déclaration d'intention auprès des trois collectivités, de telle sorte à ce que ce projet soit connu et afin que le taux maximal qui sera demandé à l'issue nous soit octroyé à la fois par le Conseil départemental, le Conseil Régional, ce qui nous permet d'avancer sur ce projet dont les études sont déjà bien entamées. »

**M. le MAIRE :** « Je précise que ce gymnase aurait donc une triple vocation, celui d'être un gymnase supplémentaire et Dieu sait si les besoins sont importants eu égard à la vitalité de nos clubs sportifs. Il servirait également de gymnase par rapport aux lycéens – et c'est pour ça que le Conseil Régional est partie prenante – et de gymnase pour les élèves du collège. Donc ce partenariat en triptyque permet de mutualiser les efforts de chacune des collectivités et ce sera un outil intéressant et dans lequel évidemment le financement est partagé.

Je ne sais pas si c'est arrivé souvent, mais en tout cas, je pense que ça sera une première. Je pense qu'on est un peu précurseur dans ce genre d'associations des collectivités locales. Peut-être que ça existe ailleurs, mais franchement, ce n'est pas courant.

Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Monsieur CAMATTE. »

**M. CAMATTE :** « Ce gymnase sera réservé essentiellement aux Gardéens ou plus largement à d'autres communes ? »

**M. le MAIRE :** « Dans le cadre des associations sportives, c'est réservé aux gardéens comme les autres installations. Dans le temps scolaire, évidemment, ce sont les lycéens ou les collégiens. On ne va pas demander s'ils habitent à La Garde ou dans les communes.

Pour les collégiens, il y a des chances, mais pour les lycéens, il y a tout un bassin. Ce ne sont pas forcément que des Gardéens. »

**M. CAMATTE :** « Je voulais dire dans les associations sportives ».

**M. le MAIRE :** « Pour les associations sportives, c'est réservé aux Gardéens. Bien sûr. La région et le Conseil général ne sont partenaires que par rapport aux activités pédagogiques sportives de leur établissement.

Qui est favorable mes chers collègues ? C'est l'unanimité si je ne me suis pas trompé. »

**DÉLIBÉRATION N° 12 : DENOMINATION DE LA RUE DES REMPARTS**

**POUR : 35**

**M. le MAIRE : «** Une dénomination de rue, Monsieur CHOUQUET ? »

**M. CHOUQUET :** « Il s'agit de dénommer la voie ayant pour tenant la rue Doumet aboutissant sur la rue de la Brèche qui aujourd'hui n'en a pas. Nous vous proposons la rue des Remparts. »

**M. le MAIRE : «** Je ne pense pas qu'il y ait des questions. Qui est favorable ? Je vous en remercie. »

**DÉLIBÉRATION N° 13 : CONVENTION D'ADHESION A L'ASSOCIATION VAR ECONOMIE CIRCULAIRE (AVEC) 2022 – AUTORISATION DE SIGNATURE – INSCRIPTION DE LA DEPENSE**

**POUR : 35**

**M. le MAIRE :** « Madame BILL pour la convention d'adhésion à l'association Var Économie Circulaire. »

**Mme BILL :** « Depuis 2019, nous avons un partenariat avec cette association qui accompagne les services dans l'économie circulaire.

Ça a été le cas lorsque nous sommes intervenus sur l'école Séverine Mignoné, où nous avons récupéré tout ce qui pouvait être utilisé, soit immédiatement,, soit sur le moyen et long terme, dans d'autres structures communales et éventuellement aussi ce qui ne servira pas forcément à la commune, mais qui pourrait être cédé gracieusement, ce qui a été le cas de Marie Curie à des associations pour les aider dans leur développement, de façon à ce que tout ce qui peut être réutilisé le soit de manière pertinente.

Là aussi, on travaille sur tout ce qui peut nous permettre de modifier notre façon de fonctionner au sein des différents services municipaux, en utilisant de moins en moins des objets à usage unique. Il y a tout un travail qui est fait avec les différents services et les différents chefs de service, de façon à être de plus en plus vertueux au sein de la commune. »

**M. le MAIRE :** « Merci. Des questions ? »

**M. CHARLOIS :** « Madame BILL, dans votre démonstration, je n'ai pas bien compris quel était le rôle de l'association ? Est-ce qu'ils viennent vous donner des conseils, est-ce qu'ils vous accompagnent ? Comment est-ce que ça fonctionne ? »

**Mme BILL :** « Elle a un rôle de conseil et d'accompagnement, donc elle nous aide à réfléchir tous ensemble. Le montant de l'adhésion est fixé à 60 euros. Elle nous aide à réfléchir puisqu'elle a de l'expérience dans ce qui se fait sur d'autres collectivités ou dans les entreprises et à être le plus vertueux dans notre conception au niveau des marchés, au niveau des différents services de la ville. C'est vraiment un conseil et un accompagnement avec des tableaux qui sont mis en place et toutes les années nous vérifions si nous avons atteint les buts estimés.

Alors dans les estimations, il y a des estimations financières aussi et on arrive à juger aussi des choses qui ne sont pas quantifiables, comme le bienfait par exemple de « non personnel ». Par exemple, quand nous sommes passés à l'eau ozonée, nous avons abandonné toute l'utilisation de produits d'entretien chimiques. Il y a aussi un gain au niveau de nos personnels et ces gains sont aussi chiffrés annuellement. Ce sont des choses auxquelles on ne pense pas par rapport à l'absentéisme, par rapport aux bienfaits et au bien-être de nos personnels dans le travail.

On a aussi tout ce volet-là qui n'est pas forcément quantifiable immédiatement, mais qui est un ressenti au niveau des personnels de leur cadre de travail. C'est vraiment un accompagnement. »

**M. le MAIRE :** « L'économie circulaire, c'est vraiment autre chose que toutes les démarches en matière de recyclage. On va prendre l'exemple concret sur l'école Séverine Mignoné qui est en cours de désossage. La totalité des matériels est recyclée et réutilisée la plupart du temps. Et on a l'exemple du préau. Le préau de Séverine Mignoné va bien sûr être en partie refait ou remis à neuf et sera installé à l'école Maurice Delplace.

Au lieu de mettre les matériels du préau dans les déchetteries, on les reprend, on leur redonne un coup de neuf et on les réinstalle dans une autre école. Bien sûr, il faut que ce soit harmonieux. C'est pour ça que de temps en temps, ça repasse un peu dans les mains des employés municipaux, mais c'est vrai pour l'ensemble des matériels qui sont récupérés au niveau de l'école Séverine Mignoné. Sont récupérés aussi tous les matériels de plomberie, etc. et quasiment tout est réutilisé. Pour être vertueux, le mieux, c'est quand même de ne pas produire de déchets. C'est ça l'économie circulaire. C'est vrai qu'on a besoin de conseils, on est aujourd'hui beaucoup plus performant qu'on l'était avant, grâce notamment à l'impulsion de notre collègue.

Et donc on a des résultats qui sont intéressants et qui ensuite se chiffrent d'ailleurs, parce que le désossement et la réutilisation des matériaux de l'école Séverine Mignoné nous font gagner l'équivalent en euros, qui est significatif. Je crois que c'est 160 000 euros auxquels on pourrait retrancher le temps de travail des emplois municipaux, mais en tout cas, c'est 160 000 euros de matières qui sont réutilisées et donc économisées. »

**Mme BILL :** « Et ce sont des concepts qui n'étaient pas forcément présents au niveau des collectivités locales. On le voyait surtout dans les entreprises et c'est vrai que depuis deux ans, on fonctionne comme ça. Notre matériel informatique est recyclé et sera mis à disposition soit d'associations, soit de structures, de façon à ce que rien ne se perde dès l'instant où il est possible de le réutiliser ailleurs.

Et nous avons un chiffrage, ce qui n'était pas forcément l'idée première. C'est vrai que nous allons faire des économies et nous allons aussi chiffrer notre nouveau mode de fonctionnement quant à une économie sur le long terme.

C'est-à-dire que c'est vrai que remplacer les gobelets comme ceux-ci par des verres, ça a un coût important au niveau de l'achat. Par contre, sur le long terme, on y gagne. Il y a des tas de choses comme ça qui vont se mettre petit à petit en place avec un chiffrage à la clé et ça participe aussi au budget de la ville puisqu'on ne sera pas systématiquement obligé de racheter dans ces contextes-là.

Après, le fait de réfléchir tous ensemble et d'être accompagnés permet d'avoir une meilleure appréhension parce qu'on échange les idées et ça entraîne les différents services dans une démarche accélérée de plus en plus vertueuse. On le voit aussi au niveau des marchés de déconstruction. Quand on prend des entreprises, on est aussi dans ce concept-là. On leur demande de recycler tous les matériaux de déconstruction pour se servir sur d'autres chantiers, etc.

C'est vrai qu'on va inclure de plus en plus cette démarche dans tout ce qui concerne à la fois les appels à projets, les marchés, de façon à être le plus vertueux possible et avoir ce regard en permanence. On travaille actuellement avec l'artisanat, la Chambre des métiers et la Chambre de commerce du Var auprès des artisans pour qu'ils deviennent eux aussi écoresponsables : économiser l'eau, économiser l'énergie avec un engagement de la ville, un accompagnement de la Chambre des métiers et de la Chambre de commerce, mais aussi des performances de plus en plus importantes. Et on essaie d'avoir cette boule de neige au fur et à mesure, de façon à ce que les agents prennent conscience de l'intérêt d'avoir ce type de démarche à tous les niveaux, pas uniquement niveau de la mairie, pas uniquement au niveau des familles, mais aussi à tous les niveaux et à toutes les strates de la société.

Nous avons des engagements régionaux pour ce qui est du zéro plastique, mais nous avons des engagements locaux, nous avons des engagements métropolitains et nous essayons de travailler quasiment en transversalité sur la totalité des services et ça prend du temps. »

**M. le MAIRE :** « On est depuis longtemps, très impliqués dans l'écologie, mais une écologie de l'intelligence et de l'innovation et non pas une écologie de la taxation qui est plutôt assez facile. Mais ce n'est pas notre orientation.

Cette écologie de l'innovation nous amène à essayer d'être vertueux dans un certain nombre de domaines, et en particulier de la reconstruction du bâtiment, ce qui génère bien sûr une valeur des matériaux qui sont réhabilités et réutilisés ailleurs, mais aussi des économies en matière de traitement des déchets, parce qu'il faut savoir quand même que même s'il y a un recyclage, nous payons la tonne du matériel qui est recyclé, ce n'est pas gratuit, on paye la tonne et je crois que ça avoisine 100 euros la tonne donc ce n'est pas trois fois rien.

On réalise en fait un triple intérêt : celui d'atténuer l'impact carbone qui est notre préoccupation ; de réaliser des économies, parce qu'on peut ainsi réinstaller le matériel qui est démonté dans d'autres structures où les besoins existent ; et enfin d'économiser une part non négligeable de déchets qui donc ne sont pas présents et facturés à la ville. Donc il y a quand même un triple intérêt, dont sans doute l'atténuation de l'empreinte carbone qui est le plus important pour nous.

Mais au-delà de ça, il n'y a pas d'inconvénient financier, loin de là. Donc c'est assez vertueux dans tous les domaines, quelle que soit l'approche que l'on puisse avoir de cette politique ou de ces politiques.

Christian GASQUET a demandé la parole. »

**M. GASQUET :** « Pour ajouter à ce qu'a dit Hélène, on a parlé de Mignoné, mais il n'y a pas que Mignoné : nous allons déjà récupérer tout ce qui reste à Marie Curie I. Il y a pas mal d'éléments déjà que nous avons récupérés, que nous allons stocker et qui va resservir justement pour d'autres établissements, d'autres bâtiments. Actuellement, nous essayons de récupérer au maximum non seulement à Marie Curie, mais également à chaque fois que nous pourrons récupérer quelque chose pour pouvoir le réutiliser ailleurs.

Je vais passer des instructions auprès des services techniques afin que l'on puisse récupérer et réutiliser plutôt que d'acheter, aller jeter et racheter, etc. ça permettra aussi de faire un peu des économies dans le sens des besoins financiers de la commune. Voilà ce que je voulais dire, merci. »

**M. CHELLE :** « Je voulais simplement vous dire que vous avez tout dit, Monsieur le Maire. En fait, à partir du moment où l'on prend une matière première pour construire, à partir où elle est déconstruite, pourquoi ne pas la réutiliser pour la reconstruire ? Et comme vous l'avez dit aussi, ça fait faire des économies de tonnage au niveau de la commune donc que ce soit le plastique, que ce soit le verre, etc. c'est un rôle très important. J'ai assisté lundi à l'une de ces commissions : c'est impressionnant tout ce que l'on peut arriver à faire aujourd'hui pour deux choses : recycler et en même temps faire faire des économies à la commune.

Et en même temps, il y a aussi une partie où on s'adresse aux enfants dans les écoles, leur apprendre à recycler. Vous connaissez les dégâts du sac plastique au niveau des tortues qui prennent ça pour des méduses ! Mais il est important quand même que tout le monde sache l'important : ce qui a servi au départ pour construire peut-être déconstruit pour faire autre chose après. Merci, Monsieur le Maire. »

**M. le MAIRE :** « Il y a effectivement un côté pédagogique vis-à-vis des enfants, on a eu l'occasion de le vérifier puisqu'on les a rencontrés sur site et ils étaient très intéressés par ce type d'économie circulaire pour prendre le terme approprié. »

**M. CHARLOIS :** « C'est une bonne initiative. Il va de soi que nous soutenons cette initiative. »

**M. MARASTONI :** « L'école Séverine Mignoné a une quarantaine d'années environ. Quand on récupère 160 000 euros de matériel dans cette école, ça veut dire qu'elle a été entretenue, notamment ces dernières années, tout au long de la vie, tout au long du temps où elle a servi, et qu'elle a été entretenue par des investissements importants, comme beaucoup de réalisations et de bâtiments communaux.

Cet entretien-là, qui représente un véritable investissement, n'est pas forcément spectaculaire, n'est pas forcément très visible, mais il fait partie de notre engagement, là aussi à entretenir le patrimoine communal qui permet à terme aussi d'en retrouver des effets intéressants. Je veux dire que dans les réalisations qui sont faites, on va en avoir tout au long de ce mandat, il y a des réalisations très visibles. Vous les verrez et ça expliquera – les Gardéens le comprendront aussi – les raisons pour lesquelles il faut avoir des finances saines, d'où cette augmentation des impôts qui paraît vraiment indispensable. Il y a aussi des investissements qui se voient beaucoup moins, mais qui sont des investissements importants dont on arrive à retirer un bénéfice à terme. »

**M. le MAIRE :** « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? On a expurgé le débat. Qui est favorable à cette délibération ? Je vous remercie. L'organisation du concours des espaces fleuris, Madame BILL. »

**DÉLIBÉRATION N° 14 : ORGANISATION DU CONCOURS DES ESPACES FLEURIS – EDITION 2022 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR – FIXATION DES PRIX DESTINES AUX LAUREATS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES JARDINERIES GARDEENNES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**POUR : 35**

**Mme BILL :** « Organisation du concours des espaces fleuris, édition 2022. La ville est engagée depuis de nombreuses années dans les villes fleuries. La participation du fleurissement de la ville concerne aussi les habitants de celle-ci. Dans ce cadre-là, nous avons une dotation de 1 630 euros en partenariat avec la jardinerie ROCHIETTA, et JARDILAND qui eux aussi mettent une participation quasiment équivalente en bon d'achat.

Là, c'est le listing de toutes les catégories avec le premier, deuxième et troisième prix et les dotations qui vont ensemble. Vous n'avez là que les dotations communales, sachant que les jardineries rajoutent autant de leur côté. Donc pour un immeuble en copropriété, un premier prix, ça fait quasiment des bons d'achat à hauteur de 400 euros, ce qui quand même est intéressant puisqu'ils peuvent continuer comme cela à fleurir leur espace. On vous demande d'approuver cette délibération. Je vous remercie. »

**M. le MAIRE :** « Des questions ? Qui est pour ? Je vous remercie. »

**DÉLIBÉRATION N° 15 : AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION D'APPLICATION DE LA CHARTE NATIONALE DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS POUR LA PERIODE 2021-2024 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**POUR : 35**

**M. le MAIRE :** « Vous avez une prolongation de la charte nationale du Parc national de Port-Cros. Je vais laisser la parole à Madame BILL après avoir dit qu'on avait mené une politique particulièrement volontariste dans le cadre de l'adhésion à ce parc national qui nous a demandé, il y a quelques années, une négociation avec le Parc, dans les années 2013, 2014, 2015, 2016, pour finalement adhérer, rentrer dans l'aire d'adhésion du Parc en 2017. Je crois que c'est une démarche qui est essentielle là aussi dans cette volonté d'avoir une politique proactive en matière d'écologie et d'environnement.

Donc aujourd'hui, on souhaite vous proposer la prolongation de la convention. Je laisse la parole bien volontiers à ma collègue qui va rentrer dans le détail. »

**Mme BILL :** « La charte avec le Parc National de Port-Cros est signée pour 15 ans. Des avenants sont nécessaires puisque tous les trois ans, nous pouvons sortir de cette charte si nous le souhaitons, ou poursuivre notre chemin avec le Parc National de Port-Cros. C'est le premier avenant qui nous permet de prolonger notre partenariat avec le Parc de Port-Cros jusqu'à 2024.

Le fait d'avoir dans cet accompagnement des professionnels environnementaux pèse au niveau national ; c'est aussi une représentation de la commune dans toutes ses réalisations, puisque nous apparaissons au niveau communal dans les réalisations qui sont faites au niveau national et dans les livrets du Parc National. Ça valorise aussi tout ce que nous pouvons mettre en place au niveau communal. On vous demande d'approuver l'avenant de prolongation à la convention avec le Parc national de Port-Cros. »

**M. le MAIRE :** « Nous avions été très prudents. À l'époque, c'était Yvonne CHABAUD-DELPLACE qui a initié les premières discussions avec le Parc. On a été très prudent parce que ce qu'on redoutait, c'était qu'on mette la ville sous cloche, qu'on empêche d'avoir des projets en disant le Parc va figer un certain nombre de choses. Donc nous étions très prudents, nous avons voulu des garanties, nous les avons obtenues. Effectivement, on voulait bien adhérer au Parc dès lors que nous pouvions continuer à mener une politique dynamique, enthousiaste et une politique de projet sur toutes les questions environnementales et effectivement, on a eu des garanties.

C'est pour ça qu'il y a ces trois ans, cette espèce de convention triennale, la possibilité tous les trois ans de se retirer : c'était une des conditions que l'on avait demandées pour éviter de se retrouver prisonnier. Et effectivement, fort des années d'expérience qui ont été vécues avec le parc, loin d'avoir mis nos espaces naturels sensibles sous cloche, au contraire, on a eu des démarches d'amélioration et d'ouverture vers le public, la faune, la flore. L'exemple du parc nature du Plan est significatif à cet égard.

On pourrait parler aussi de la falaise de Massacan dans lequel le parc a été un allié et pas une institution bloquante. Donc aujourd'hui évidemment qu'on vous propose de reconduire, dans la mesure où précisément, c'est un atout, c'est un allié, ce sont des experts qui viennent nous aider à réfléchir aux politiques susceptibles d'être menées. Et ce n'est pas de mettre, comme on pourrait l'imaginer, sous cloche le patrimoine environnemental dont nous avons hérité. Est ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Qui est pour mes chers collègues ? Je vous remercie. »

**DÉLIBÉRATION N° 16 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS**

**POUR : 28**

**CONTRE : 7 (M. DURBANO ; MME ZAMOURI ; M. CHARLOIS ; M. AMARIT ; M. CAMATTE)**

**M. le MAIRE :** « La désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration dudit Parc. »

**Mme BILL :** « La commune a droit à deux membres titulaires et deux membres remplaçants. Régulièrement, il faut remettre à jour ces deux personnes. Il s'agit de désigner Monsieur Jean-Louis MASSON, Maire de La Garde, en qualité de premier membre titulaire du Conseil d'administration, avec comme suppléant Monsieur Gilles BROYER, de me désigner comme deuxième membre titulaire du Conseil d'administration et mon suppléant étant Madame Marie-Hélène CHARLES. On vous demande d'approuver cette délibération. »

**M. le MAIRE :** « Il n'y a pas de questions ? Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Vous pourriez aussi ne pas participer au vote, c'est un outil que je vous donne, vous avez cette possibilité-là. On peut comprendre que vous ne vouliez pas voter pour quelqu'un de la majorité, il n'y a aucun problème. Les candidats proposés sont donc élus. »

**DÉLIBÉRATION N° 17 : CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE/ASSOCIATION « CONSERVATOIRE MEDITERRANEEN PARTAGE (CMP) » - PROGRAMME « VERGER D'AVENIR » - COLLINE DU THOUAR – PARCELLES AI 465 ET 166 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**POUR : 34**
**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME BILL)**

**M. le MAIRE :** « La convention de partenariat entre la Commune et l'association Conservatoire Méditerranéen Partagé. La parole est à Monsieur Gilles BROYER. »

**M. BROYER :** « Merci, Monsieur le Maire pour cette prise de parole. Considérant la forêt du Thouar comme étant un site naturel classé au PLU et en espace boisé classé dont la commune est en partie propriétaire pour 11 hectares suite aux nouvelles acquisitions ; que la commune entend poursuivre activement sa politique de préservation environnementale de ce site emblématique. À ce titre, l'un des objectifs poursuivis par la commune est de replanter plusieurs restanques restaurées afin d'y établir un verger conservatoire de variétés d'oliviers typiques de Provence.

Le Conservatoire Méditerranéen Partagé, dont le siège social est 1161 route de Cogolin à la Môle, association regroupant un réseau d'acteurs publics et privés spécialiste de la conservation, de l'utilisation et de la valorisation de la biodiversité cultivée de Méditerranée.

Son champ d'action concerne l'agriculture et l'ensemble des patrimoines, tant génétiques qu'humains, qui l'accompagne. Par la capitalisation et le partage de connaissances, l'association poursuit un double objectif : conserver la diversité biologique, notamment les espèces végétales locales, rares, anciennes et de terroir ainsi que collecter les bonnes pratiques agricoles et savoir-faire régionaux méditerranéens, pour les transmettre.

Considérant une nouvelle fois l'intérêt pour la Commune de conclure avec le Conservatoire Méditerranéen Partagé, pour une durée de 30 ans à compter de sa signature, une convention de recherche et développement, afin d'être partie prenante du programme « Vergers d'Avenir », destiné à la conservation de 30 oliviers de variétés différentes donnés par l'association et de contribuer ainsi à la sauvegarde de la diversité génétique de ce patrimoine immatériel provençal, tout en rajoutant que ces oliviers ont été plantés avant les fêtes de fin d'année. Merci, Monsieur le Maire. »

**M. le MAIRE** : « Et puis c'est une collection avec des espèces différentes. En tout cas, je remercie vivement l'apport de Gilles BROYER à ce type de politique. Je crois qu'on a de la chance de t'avoir avec nous et Hélène encore plus. Tu as vraiment des connaissances qui sont importantes dans tous ces domaines. Est ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de questions. Qui est favorable ? »

**Mme BILL** : « Je ne participe pas au vote car je suis au Conseil d'administration de l'association »

**M. le MAIRE** : « D'accord. Madame BILL ne participe pas au vote. Qui est favorable ? Je vous remercie. »

**DÉLIBÉRATION N° 18 : APPROBATION DU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE LA COMMUNE DE LA GARDE SUITE AUX CONCLUSIONS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**POUR : 35**

**M. le MAIRE :** « L'approbation du projet d'extension du cimetière. »

**M. FUMAZ :** « Ce projet vise tout simplement à l'approbation de cette extension suite aux conclusions de l'enquête publique qui n'ont pas révélé de choses rédhibitoires dans le fond. Ça s'est très bien passé. J'ai assisté à toute cette commission. Il n'y a rien de particulier si ce n'est qu'il y avait une question, c'était le

rapprochement des 35 mètres, mais qui n'avait pas lieu d'être sur un plan réglementaire. Nous étions tout à fait conformes à la législation et ça n'a donné lieu qu'à un avis très favorable du commissaire enquêteur.

Je vous propose donc d'approuver cette délibération. »

**M. le MAIRE :** « Qu'il me soit permis de saluer l'engagement fort sur ce dossier qui a pris des années. C'est facile quand on le restitue devant le Conseil Municipal, c'est un peu moins facile à constituer. Donc je voudrais rendre hommage, mais vraiment très chaleureusement, à deux élus qui se sont profondément engagés dans ce projet. Alors c'est vrai qu'un cimetière, ça ne fait pas rêver, mais enfin, il faut bien s'en occuper et il y a des élus qui le font avec talent : Jean Pierre HASLIN qui s'est occupé de ce dossier pendant quelques années et aujourd'hui, Alain FUMAZ qui a poursuivi. Je suis très satisfait de constater qu'on est sur le point d'aboutir, car ce cimetière a besoin évidemment d'être étendu de façon à ce qu'il soit en capacité d'accueillir toutes les familles qui en ont besoin.

Merci à Jean Pierre HASLIN qui ne siège plus avec nous et dont c'était l'anniversaire il y a quelques jours à peine. Et merci à toi, Alain FUMAZ et à tous ceux qui ont permis de faire prospérer un dossier complexe qui a eu du mal à arriver à ce niveau de préparation et d'élaboration. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de question. Est-ce qu'il y a un vote contre ou une abstention ? Non. Il y a un vote unanime, je vous en remercie. »

**DÉLIBÉRATION N° 19 : INTEROPERABILITE RESEAUX RADIOCOMMUNICATION ENTRE POLICE NATIONALE ET POLICE MUNICIPALE – CONVENTION MISE A DISPOSITION DES SERVICES SUR L'INFRASTRUCTURE NATIONALE PARTAGEABLE DES TRANSMISSIONS AVEC L'ETAT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**POUR : 35**

**M. le MAIRE :** « L'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre la police nationale et municipale. La parole est à Monsieur FUMAZ. »

**M. FUMAZ :** « En tenant compte des différents considérants qui sont suffisamment explicites, et que je ne vais pas répéter, je vous propose bien évidemment d'approuver. Cela démontre notre parfaite coopération entre les différentes polices, qu'elles soient nationale et municipale, et l'entente qui règne justement pour le bien-être et la satisfaction de notre population. »

**M. le MAIRE :** « Des questions ? Qui est pour ? Je vous remercie. Il y avait une question, Monsieur BAULON ? »

**M. BAULON :** « Oui Monsieur le Maire. Je voudrais juste apporter quelques informations supplémentaires qui mettent en avant le travail de notre police municipale en coordination avec la police nationale. Les effectifs de notre police municipale sont passés de 12 postes en 2001 à 25 postes maintenant. Nous avons 141 caméras dans la commune et grâce à une convention de transfert d'images, le commissariat de la police nationale de La Garde peut consulter ces images. En matière d'interopérabilité, il y a trois axes principaux qui sont effectués en service coordonné à la demande des contrôleurs de la police nationale. Il y a un contrôle des réseaux de transports en commun du réseau Mistral. Il y a des actions de police de la route contre la vitesse alcoolémique à la demande également de la police nationale ou quelquefois à la demande de Monsieur ou Madame le Procureur.

Et enfin, en matière d'opérations combinées, il y a des contrôles de trafic de stupéfiants sur des quartiers Romain Rolland, la Planquette, Langevin et la résidence universitaire. Ces contrôles sont tous d'une fréquence d'une à deux fois par mois à peu près, et je pense qu'il fallait le signaler pour mettre quand même en avant notre police municipale qui travaille en excellente coordination avec la police nationale. Merci. »

**M. le MAIRE :** « Merci à Monsieur le Conseiller délégué de nous apporter des précisions qui montrent effectivement que l'interopérabilité entre les forces de police de la ville et de l'État ont tout leur sens, et contribuent à une sécurité globale renforcée. Nous avons procédé au vote. »

**DÉLIBÉRATION N° 20 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « C.L.A.E » POUR LA CONDUITE D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE. ANNEE 2022**

**POUR : 35**

**M. le MAIRE :** « L'attribution d'une subvention au C.L.A.E, Monsieur Jean-Eric LODEVIC. Alors ça ne rentre pas dans l'attribution des subventions qui a été évoquée en début de conseil parce que ça s'inscrit dans un contrat local d'accompagnement à la scolarité. »

**M. LODEVIC :** « Monsieur le Maire, c'est la subvention annuelle que nous versons traditionnellement en début d'année pour l'intégralité de l'année scolaire à l'association le C.L.A.E. »

**M. le MAIRE :** « Est ce qu'il y a des questions ? Qui est pour ? Je vous remercie. »

**DÉLIBÉRATION N° 21 : COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE**

**M. le MAIRE :** « Vous avez ensuite la communication du Rapport Social Unique de la collectivité. Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ? Il n'y a pas de questions. Oui, Monsieur CAMATTE ? »

**M. CAMATTE :** « Je l'ai parcouru. Il est écrit qu'il n'y a pas de prise en charge de risque maladie dans le document. Donc, est-ce que je pourrais avoir une explication un peu plus pointue, s'il vous plaît ? »

**M. le MAIRE :** « Oui, on va vous la donner. Monsieur MARASTONI ? »

**M. MARASTONI :** « On va voir la question de plus près, on va le communiquer par courrier. Simplement la procédure a été suivie, c'est passé bien évidemment en comité technique. Ça a été approuvé par le Comité technique. »

**M. le MAIRE :** « Nous apporterons une réponse écrite. »

**DÉLIBÉRATION N° 22 : COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU RAPPORT ANNUEL FINANCIER ET D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REALISATION ET LA PROMOTION D'UN CENTRE D'INITIATION A LA PRATIQUE DU GOLF POUR L'EXERCICE 2020**

**M. le MAIRE :** « La communication au Conseil Municipal du rapport annuel financier d'activité du Syndicat Intercommunal pour la réalisation de la promotion d'un centre d'initiation à la pratique du golf pour 2020.

Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ? Il n'y a pas de questions sur le rapport, donc on considère qu'il a été communiqué. »

**DÉLIBÉRATION N° 23 : COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES DEPUIS LE 02/11/2021**

**M. le MAIRE :** « Enfin, vous avez la communication au Conseil Municipal des décisions municipales prises depuis le 02/11/2021 dans le cadre de la délégation accordée au maire. Est-ce que vous avez des questions ? Il n'y a pas de questions. On prend acte que la communication a été faite.

Il y a ensuite des élus qui ont posé des questions écrites. Monsieur CAMATTE, on vous écoute. »

**M. CAMATTE :** « Merci. J'ai deux questions. La première, c'est un problème pour les personnes en situation de handicap. Je donne les trois points :

- La possibilité d'avoir des ouvertures d'accès au parking Gérard Philipe automatiques, puisque c'est un handicap supplémentaire pour ce public.
- L'accessibilité du trottoir entre la boulangerie LA NOUGATINE qui est en face de l'immeuble du ROCHER et la salle MUSSOU est plus que difficile. C'est sur le côté droit, en entrant dans La Garde. Donc si vous voulez, les personnes en situation de handicap, son fauteuil ou même des personnes avec des poussettes sont obligées de passer sur la chaussée pour pouvoir traverser, puisque de l'autre côté, le trottoir est très réduit. C'est un véritable problème d'accès pour ces personnes-là.
- Et enfin, toujours cette question : au centre-ville, l'accès aux transports en commun est impossible pour les personnes en situation de handicap, car les arrêts de bus ne sont pas aménagés. C'est-à-dire qu'il faudrait surélever le trottoir pour avoir la possibilité pour les personnes en fauteuil roulant de pouvoir accéder aux bus. Ce sont les premières questions.

Autre question, j'ai rencontré les riverains du quartier de la patinoire qui s'inquiètent des futurs travaux prévus sur le parking. C'est d'ailleurs la création d'une maison de santé avec sur quatre étages, une résidence senior.

Plusieurs questions leur sont venues :

- Qui bénéficiera de la maison de santé et du parking souterrain ?
- N'y a-t-il pas incompatibilité totale de proximité entre la vocation des deux sites, patinoire et maison de santé ?
- Comment réguler l'augmentation de la circulation du stationnement autour de la patinoire, qui est un véritable problème certains soirs.
- Surprise des riverains aussi lors de l'inauguration de la patinoire qui a eu lieu : absence d'information sur cette construction.
- Pourquoi aucune réponse aux différents courriers envoyés par les riverains n'a été reçue ?
- Toujours pas de réponse sur les nuisances sonores dues au fonctionnement de la patinoire, puisqu'il était prévu un mur.

Ceux-ci vous demandent, dans la mesure du possible, une rencontre sur le site avec les élus. Merci. »

**M. le MAIRE :** « Ces questions relèvent de la compétence de Franck CHOUQUET donc je lui laisse bien volontiers la parole. »

**M. CHOUQUET :** « Je vous remercie, Monsieur le Maire, avec grand plaisir. Monsieur CAMATTE, j'aurais bien aimé vous taquiner parce que dans le courrier, vous demandiez deux questions et vous en avez posé 10. Donc je vais essayer de répondre aux 10.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'on est très attentif à l'accès aux PMR. D'ailleurs, on étudie actuellement tous les passages piétons pour vérifier l'accessibilité de ceux-ci et on va faire le nécessaire pour que ceux qui sont moins accessibles ne le soient plus à l'avenir.

L'ouverture des portes d'accès au parking : il y a une étude qui est faite de manière à ce que l'on puisse rendre ces portes coulissantes sur deux pans pour rendre l'accès aux PMR plus aisé, à la pente d'accès derrière aux voitures.

Pour le trottoir que vous évoquez sur la boulangerie, vous savez que le côté que vous évoquez est privé sur une partie au moins ? C'est pour ça d'ailleurs qu'il y a des voitures qui y stationnent et c'est pour ça qu'on a fait un trottoir de l'autre côté qui est, lui, accessible avec quatre passages piétons, pour permettre aux piétons et aux PMR de pouvoir traverser à ces endroits-là. Alors on étudie la possibilité, mais il y a

des platanes tout le long donc ça nécessiterait de couper tous les arbres. Nous ne sommes pas trop favorables à couper les arbres dans la commune de La Garde, ça ne vous a pas échappé.

Pour les transports en commun, nous avons saisi la Métropole qui est compétente au niveau de la planification des arrêts de bus, qui sont peu à peu mis à niveau pour justement permettre aux PMR un accès facilité avec un trottoir surélevé. On attend leur réponse.

Concernant la patinoire, qui bénéficiera de la Maison de la santé ? J'ai envie de vous dire les Gardéens. Ce qu'il est important de savoir, c'est que c'est un lieu qui qui va être ouvert 7/7 et 24/24, avec des généralistes qui seront à disposition. Des discussions sont en cours actuellement pour permettre que des spécialistes puissent également recevoir en consultation. Quant au parking souterrain, il bénéficiera à la résidence services seniors qui va se construire non pas sur le parking existant, mais sur l'ancien minigolf. On ne supprime pas de places de parking.

Concernant le stationnement, le permis de construire qui a été accordé tient compte en totalité de cette remarque-là, puisque le nombre de places requis par le PLU est conforme et sera donc pour les résidents seniors et le personnel. Les pompiers ont d'ailleurs donné un accord sur ce permis.

Vous parlez d'incompatibilité entre la vocation des deux sites. Il n'y a pas d'incompatibilité parce qu'en fait, la Maison de la Santé sera plus fortement utilisée en semaine et la patinoire – je parle sous le contrôle de son président – sera utilisée essentiellement le samedi soir et le week-end.

Sur la surprise des riverains concernant l'inauguration : vous ne le savez peut-être pas, mais le permis a été délivré le 9 septembre, affiché le 13 septembre et dans les 15 jours qui ont suivi l'affichage en mairie, de très nombreux riverains sont venus consulter les documents rendus publics, puisque le permis avait été délivré. Ils sont venus au service urbanisme pour consulter ces documents. Je pense que les personnes qui vous ont sollicitées n'ont pas fait l'effort de se déplacer en mairie.

Aucune réponse aux différents courriers : c'est totalement faux puisqu'il n'y a aucun courrier qui a été rédigé par les riverains ! Aucun courrier n'a été rédigé par les riverains et pour être tout à fait exhaustif, un seul mail a été envoyé à la mairie, pour lequel la réponse du maire a été donnée avec toutes les explications requises.

Les nuisances sonores dues au fonctionnement de la patinoire : on ne peut pas dire que la patinoire existe depuis un an, ça fait 40 ans qu'elle est là. Donc je pense que les riverains connaissent les nuisances sonores qui étaient depuis 40 ans et qui vont continuer. Donc, les nuisances sonores, comme je vous le disais tout à l'heure, elles seront le soir, le samedi. J'espère avoir été clair. »

**M. le MAIRE :** « On peut ajouter peut-être le fait qu'évidemment, le plan local d'urbanisme n'a absolument pas été modifié entre temps, sauf pour demander des places de parking supplémentaires. Donc il n'y a pas eu une adaptation du PLU par rapport à ce permis de construire sur la maison de santé. Nous en avions parlé. Vous étiez favorable, Monsieur CAMATTE, en début de mandat, à une maison de santé publique. Et nous, ma majorité et moi-même étions favorables à une maison de santé privée. Ce sera une maison de santé privée parce que les professionnels de santé sont très attachés à la liberté d'exercer.

Je crois que cette ville a besoin de nouveaux médecins. Il faut que des nouveaux médecins s'installent. Il y a beaucoup de nos concitoyens qui ne trouvaient pas de médecins référents parce que les médecins qui sont actuellement en exercice sont totalement occupés avec un nombre de patients importants pour chacun. Et donc on va avoir de nouvelles capacités de soins et trouver, pour ceux qui n'en ont pas, de

nouveaux médecins référents. Donc c'est un établissement sur lequel on s'était engagé et qui trouve aujourd'hui son aboutissement, du moins intellectuellement parlant et réglementairement parlant.

Sur la maison qui sera intégrée à la maison d'accueil de personnes âgées, la résidence services qui lui est accolée, dans laquelle du moins la maison de santé est intégrée pour être plus précis, au niveau urbanistique, on a beaucoup de demandes, et il faut donc pouvoir les satisfaire. La population française vieillit, elle vieillit à La Garde comme ailleurs, même si La Garde reste la ville la plus jeune du département : 30 % de sa population a moins de 25 ans.

Mais il n'empêche qu'on a des personnes âgées qui ont besoin de trouver des lieux d'accueil à un moment donné dans leur vie et je crois qu'on leur donnera à cet endroit-là des lieux d'accueil tout à fait dignes, dans des conditions de vie tout à fait respectueuses. Et c'est le moins que l'on doit à nos anciens.

C'est important de permettre d'ouvrir l'offre d'accueil parce que réellement, Monsieur CAMATTE, je vous assure, elle est plus importante que les capacités de la ville, publiques et privées conjuguées. Donc on ça permettra de répondre à l'attente des familles qui ont besoin de placer leur parenté pour des raisons diverses.

Cet établissement, on l'avait annoncé. Aujourd'hui, on est sur le point de le voir démarrer et il sera, je pense, un lieu qui sera utilisé pleinement, tant dans sa partie soins que dans sa partie résidence services.

Deuxième question, je ne sais pas si Jean-Éric LODEVIC veut compléter par rapport à la patinoire ? »

**M. LODEVIC** : « Sur la patinoire, juste pour préciser que le dossier est toujours en cours. C'est vrai que certains riverains nous avaient sollicités durant l'été avec les fenêtres ouvertes sur le bruit que l'on pouvait entendre par rapport au système de déshumidification d'air. Donc nous sommes en attente de la réponse du bureau d'études sur l'aspect technique descente et montée de charge pour la commande des panneaux isophoniques qui seront installés avant le printemps, avant que les gens dorment de nouveau avec les fenêtres ouvertes. Donc le bon de commande a été signé, on attend juste la validation du bureau d'études. »

**M. le MAIRE :** « Il faut indiquer, mes chers collègues, les efforts qui ont été entrepris par le Syndicat intercommunal des sports de glace pour améliorer les pollutions sonores, comme on dit aujourd'hui, induites par l'établissement au sein du quartier et les progrès ont été conséquents en la matière.

Je tiens à remercier Jean-Éric LODEVIC et toute son équipe, parce que dans le cadre de la reconstruction de la patinoire, il y a eu beaucoup d'efforts de faits et il y en a eu d'ailleurs postérieurement à la mise en service pour qu'effectivement les nuisances soient minorées. Depuis qu'on a rouvert la patinoire et avec des aménagements complémentaires qui sont en cours, je crois que, franchement, jamais la patinoire n'aura eu aussi peu de pollutions sonores dans l'environnement immédiat de l'établissement. Donc c'est plutôt un point positif. Après, comme le dit Franck CHOUQUET, la patinoire existe depuis quarante ans, elle est en milieu urbain, c'est aussi son avantage et il y a quelques nuisances aussi. Mais franchement, elles en sont sacrément contenues aujourd'hui. »

**M. CAMATTE :** « Juste une précision peut-être. Peut-être que je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, mais je ne suis pas pour une maison de santé : on était pour un centre de santé, ce qui est tout à fait différent. Je tenais quand même à le préciser, si vous le permettez.

Oui, c'est ce qu'ont dit les riverains : ils attendent qu'il y ait une construction d'un mur. Mais je peux vous assurer, puisque je suis allé chez eux, que fenêtres ouvertes ou fenêtres fermées le bruit est quand même très important. C'est vrai qu'apparemment, il y a maintenant dans la patinoire une salle où on peut faire

des repas festifs et tout ce qui s'ensuit d'après ce qu'on m'a dit : c'est vrai que c'est un peu un décalage avec les appartements pour les personnes d'un certain âge qui ont besoin de repos et non pas de bruit. Il y a énormément de bruits aujourd'hui sur le parking de la Patinoire : j'ai interpellé la police municipale parce qu'il y avait des rodéos qui se faisaient sur ce parking et donc effectivement, il y a beaucoup de bruits. Alors il y a longtemps qu'elle existe la patinoire, mais il y a eu aussi beaucoup de constructions autour qui font qu'aujourd'hui, les gens se plaignent un petit peu de ce bruit. »

**M. le MAIRE :** « Concernant la salle de restauration, ce n'est pas nouveau. Depuis que la patinoire a été faite, il y a une salle de restauration à cet endroit. Alors à un moment donné, elle avait été mise en sommeil parce qu'il n'y avait pas de prestataire ou je ne sais quoi. Aujourd'hui, le point de restauration qui est ouvert correspond exactement au point de restauration qui existe depuis plus de 40 ans. Il n'y a pas de modifications particulières sur le point de restauration. Ce n'est ni pire ni mieux. Il y a toujours eu un point de restauration à cet endroit-là. C'est peut-être mieux parce que le matériel, évidemment, est plus performant aujourd'hui et le bâtiment en lui-même est mieux isolé qu'il ne l'était, mais il y a toujours eu un point de restauration à cet endroit. Il n'y a pas de scoop là-dessus. »

**M. BROYER :** « Monsieur le Maire, je crois que je dois habiter à 150 mètres à vol d'abeille de la patinoire. Pour ma part, je n'ai pas de nuisances qui arrivent jusqu'à ma maison. Peut-être que j'ai une maison isolée et justement aux normes aujourd'hui écologiques. Mais pour ma part, j'habite à 150 mètres de la patinoire et je ne suis jamais embêté par le bruit de l'environnement. »

**M. le MAIRE :** « Je n'ai pas osé le dire, mais j'habite à 80 mètres et franchement, je trouve qu'il y a une sacrée différence entre l'ancien bâtiment et le nouveau, parce que l'ancien bâtiment, franchement, il y avait des nuisances sonores. Manifestement. Il y avait beaucoup de bruits extérieurs. Là, aujourd'hui, franchement, c'est un plaisir et après plusieurs années de fermeture c'est vrai que ça fait plus de bruit maintenant que ça fonctionne, que pendant 5 ans où ça n'a pas fonctionné. En tout cas, je peux vous certifier que le niveau de bruit sur une échelle de 1 à 10, il devait être à 7 et là il est à 2 ou 1. Franchement, il y a eu beaucoup de progrès sur les matériaux utilisés, sur l'isolation sonore de l'établissement.

Bien, je crois qu'on a répondu à vos questions. Monsieur DURBANO a posé des questions un peu tardivement, puisqu'on les a reçues vendredi soir très tard et vous savez que le personnel ne travaille pas le samedi-dimanche. Mais nous vous écoutons. »

**M. DURBANO :** « Monsieur le Maire, je ne pense pas que le mail ait mis une journée complète pour faire le quartier des Astourets-la mairie de La Garde quand même. C'est parti de mon ordinateur à 7 heures et demie du matin. »

**M. le MAIRE :** « En tout cas il n'est pas arrivé à 7 heures et demie pour des raisons que j'ignore et moi, j'ai en eu connaissance ce matin et ce matin, je n'ai pas eu le temps de le lire parce que j'étais ailleurs. Mais il n'est pas arrivé à 7 heures et demie en tout cas : on en a été informé en fin d'après-midi. »

**M. DURBANO :** « J'essaierai avec un pigeon voyageur, la prochaine fois ça ira plus vite. »

**M. le MAIRE :** « Mais peut-être Monsieur DURBANO, n'êtes-vous pas le seul à envoyer des mails à la mairie pour ceci, cela et le reste. Mais peu importe, on vous écoute. »

**M. DURBANO :** « De toute façon, puisque vous connaissez certainement le contenu de la lettre, ce sera très rapide puisque je voulais poser les mêmes questions qu'a posées Monsieur CAMATTE à l'instant. Ce sont manifestement les mêmes personnes qui nous ont contactés en soulevant les mêmes problèmes.

Donc vous avez répondu, la population vous a entendu. Nous verrons. On jugera sur pièce une fois que la maison de santé et le foyer logement seront construits. Je crois que c'est une centaine de logements, de foyers ? »

**M. le MAIRE :** « Il y a une centaine de résidences, peut-être un peu moins. »

**M. DURBANO :** « Donc les mêmes problèmes de cohabitation, tout a été dit donc j'arrêterai là. Je pense que le conseil a été assez long. »

**M. le MAIRE :** « Il ne faudrait quand même pas se prononcer sur les problèmes d'occupation de la future maison de retraite alors que les gens ne sont même pas arrivés. On va laisser construire. Vous savez qu'aujourd'hui, les matériaux qui sont utilisés pour les constructions, et on a l'exemple flagrant de la patinoire, sont quand même nettement mieux isolés phoniquement que des bâtiments ou maisons que nous faisions il y a 40 ou 50 ans.

Aujourd'hui, ce sont des matériaux qui sont particulièrement isolés au niveau sonore, de même que le seront le bâtiment de résidence seniors qui a vocation à être installé là, avec la maison de santé. »

**M. DURBANO :** « Monsieur le Maire, tout le monde a entendu vos explications. Je vous remercie, j'arrête là. »

**M. le MAIRE :** « Mais Monsieur, je vous remercie de vous intéresser à ce point à la vie publique. Sauf que je reçois mieux les courriers de Monsieur CAMATTE que les vôtres, je ne sais pas pourquoi. Il y a sans doute de mauvais génies dans le papier, l'encre et les enveloppes que vous utilisez. »

**M. DURBANO :** « 7 heures 53. »

**M. le MAIRE :** « Mais je ne vous mets pas en doute, je vous crois totalement. Je vous dis ce que moi je constate de mon côté.

Écoutez, mes chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour, nous avons épuisé les questions pertinentes qui nous ont été posées. J'espère que tout le monde y trouvera son compte.

La séance est levée. »

**--- ===oooOooo ===---**